



Cahiers de recherche

Série Politique Economique

FUNDP
The University of Namur

Faculty of Economics,
Social Science &
Management

www.fundp.ac.be/facultes/eco

N° 25 - 2008/4

Les politiques d'emploi et de formation en Belgique : estimation du coût des politiques wallonnes et comparaisons interrégionales et intercommunautaires

S. Collet, G. Weickmans et R. Deschamps



Centre de recherches en Economie Régionale
et Politique Economique

Document téléchargeable sur www.fundp.ac.be/cerpe
Contact : cerpe@fundp.ac.be

Les politiques d'emploi et de formation en Belgique : estimation du coût des politiques wallonnes et comparaisons interrégionales et intercommunautaires

Simon COLLET, Géraldine WEICKMANS et Robert DESCHAMPS¹

Décembre 2007

***Résumé :** en 2001, l'IWEPS confiait au Centre de recherches en Economie Régionale et Politique Economique des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur la tâche d'estimer les dépenses publiques de formation professionnelle continue en Wallonie. Une méthodologie originale était mise au point.*

Par la suite, progressivement, le champ de la recherche s'est élargi aux autres entités fédérées et à l'Etat fédéral et, dès 2004, aux mesures en faveur de l'emploi en Région wallonne puis ailleurs dans le pays.

La publication prend pour point de départ les estimations des dépenses wallonnes en matière d'emploi et de formation. Leurs évolution et contenu sont étudiés. Une fois les catégories de dépenses wallonnes détaillées, celles qui se retrouvent dans le reste du pays sont mises en perspective et commentées. Des comparaisons territoriales sont ensuite effectuées sur base des résultats exprimés en niveau absolu, par personne active et en pourcentage du PIB régional. Les points clefs des dépenses wallonnes et des comparaisons intra-belges sont repris en début de publication.

¹ Respectivement chercheurs et professeur, Centre de recherches en Economie Régionale et Politique Economique, Faculté des sciences économiques, sociales et de gestion, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur ; conventions successives entre l'IWEPS et les FUNDP financées par la ministre wallonne de la formation puis par le ministre wallon de l'emploi, années 2001-2007. Les auteurs remercient Christine Mainguet et Béatrice Van Haepere, de l'IWEPS, pour leurs commentaires et suggestions judicieux pendant cette recherche.

Table des matières

POINTS CLEFS	4
PARTIE 1. SYNTHÈSE METHODOLOGIQUE	12
Section 1. Sources.....	12
Section 2. Concepts budgétaires.....	12
Section 3. Champ de la recherche.....	13
Section 4. Présentation.....	14
PARTIE 2. RESULTATS WALLONS ET COMPARAISONS INTRA-BELGES	16
Chapitre 1. Résultats wallons.....	16
Section 1.1. Dépenses d'emploi	16
Section 1.2. Dépenses de formation	18
Section 1.3. Dépenses hybrides	20
Section 1.4. Dépenses d'emploi et de formation liées au Plan Marshall.....	22
Section 1.5. Synthèse et évolution.....	24
Chapitre 2. Comparaisons sur base de catégories de dépenses dans chaque domaine par niveau de pouvoir	26
Section 2.1. Dépenses d'emploi	26
Sous-section 2.1.1. Mise à l'emploi.....	26
Sous-section 2.1.2. Personnes handicapées	28
Sous-section 2.1.3. Promotion de l'emploi.....	30
Sous-section 2.1.4. Primes à l'emploi	32
Section 2.2. Les dépenses de formation	34
Sous-section 2.2.1. Formation des indépendants	34
Sous-section 2.2.2. Formation du personnel de la fonction publique	36
Sous-section 2.2.3. Formation des personnes handicapées.....	38
Sous-section 2.2.4. Formation agricole	40
Section 2.3. Dépenses hybrides	42
Sous-section 2.3.1. Programme de transition professionnelle	42
Sous-section 2.3.2. Conventions de premier emploi.....	44
Chapitre 3. Comparaisons sur base des domaines de dépenses des entités fédérées par territoire	47
Section 3.1. Dépenses totales par territoire	47
Sous-section 3.1.1. Dépenses d'emploi	47
Sous-section 3.1.2. Dépenses de formation	48
Section 3.2. Dépenses par personne active par territoire.....	51
Sous-section 3.2.1. Dépenses d'emploi	51
Sous-section 3.2.2. Dépenses de formation	53
Sous-section 3.2.3. Dépenses hybrides.....	55
Section 3.3. Dépenses en pourcentage du PIB régional par territoire	57
Sous-section 3.3.1. Dépenses d'emploi	58
Sous-section 3.3.2. Dépenses de formation	59
Sous-section 3.3.3. Dépenses hybrides.....	60
Annexe 1. Complément d'information sur les dépenses fédérales.....	61
Annexe 2. Liste des tableaux	62
Annexe 3. Liste des figures	63

Points clefs

Le texte compte deux parties. Il débute par une partie méthodologique (*Partie 1*). Les résultats wallons et les comparaisons intra-belges sont repris en *Partie 2*.

1. La *Partie 1 – Synthèse méthodologique* expose principalement les sources et le champ de l'étude.

D'abord, pour effectuer les estimations, nous nous basons sur les documents budgétaires parlementaires (*Section 1*). Nous parlons donc de dépenses prévues. Ces chiffres sont éclairés et complétés par des informations obtenues auprès des administrations, organismes publics et cabinets ministériels. Un glossaire regroupant le vocabulaire budgétaire utile à la compréhension est fourni (*Section 2*).

Ensuite, nous explicitons le champ de la recherche (*Section 3*). Les politiques d'emploi sélectionnées visent l'augmentation du taux d'emploi. Les formations professionnelles présentent les caractéristiques suivantes : une formation à l'emploi, continue, formelle ou non. Les mesures à la frontière de l'emploi et de la formation sont appelées hybrides. Parmi toutes les dépenses relatives à ces politiques, nous retenons les dépenses courantes et excluons par conséquent les dépenses d'investissement et celles liées aux dettes. Enfin, les conventions de présentation des résultats sont évoquées en *Section 4*.

2. La *Partie 2* présente les résultats wallons (*Chapitre 1*) et des comparaisons intra-belges (*Chapitres 2 et 3*).

2.1. Le *Chapitre 1* regroupe les estimations de dépenses prévues par la Région wallonne pour les politiques d'emploi (*Section 1.1*), de formation (*Section 1.2*) et hybrides (*Section 1.3*). Dans ces trois sections, les résultats sont détaillés par grandes catégories de dépenses. La *Section 1.4* est consacrée aux mesures du Plan Marshall pour la Wallonie en la matière et comporte un niveau de détail plus important. La *Section 1.5* regroupe les dépenses totales prévues dans les trois domaines (emploi, formation, hybrides) et leur évolution dans un tableau reproduit ci-dessous (Tableau 1).

Globalement en 2007, le montant prévu par la Région wallonne pour les trois domaines de dépenses s'élève à 1,1 milliard d'€ hors crédits variables². Les dépenses d'emploi, de formation et hybrides représentent alors respectivement environ 62, 22 et 16 % de l'estimation totale.

L'évolution des dépenses est marquée par une plus forte croissance des dépenses hybrides et de formation (respectivement 19,9 % et 13,3 % de taux de croissance annuel moyen sur la période 2004 à 2007) que des dépenses d'emploi (4,7 %, hors crédits variables).

² Un crédit variable est un crédit propre à un fonds organique (créé par un décret organique qui détermine la nature des recettes et dépenses y relatives), repris dans le budget général des dépenses mais ne pouvant être alimenté que par des recettes affectées du budget des recettes (appelé budget des voies et moyens). Il s'agit d'un montant prévisionnel

Tableau 1. Région wallonne – Evolution des dépenses d’emploi, de formation et hybrides :
synthèse des estimations

Domaine	2004 ajusté (millions d’€)	2005 ajusté (millions d’€)	2006 ajusté (millions d’€)	2007 initial (millions d’€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Dépenses d’emploi					
- Hors crédits variables	611,4	623,8	653,6	702,7	4,7
- <i>Crédits variables</i>	<i>4,3</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	<i>6,9</i>	17,0
Dépenses de formation	170,3	191,2	217,2	247,7	13,3
Dépenses hybrides	104,2	142,0	168,3	179,4	19,9
Total					
- Hors crédits variables	885,9	957,0	1039,1	1129,8	8,4
- <i>Crédits variables</i>	<i>4,3</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	<i>6,9</i>	17,0

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CERPE

Les *Chapitres 2* et *3* présentent des comparaisons intra-belges basées sur des catégories de dépenses de chaque domaine (*Chapitre 2*) et sur chaque domaine agrégé par territoire régional (*Chapitre 3*).

2.2. Au *Chapitre 2*, le choix des catégories à comparer se base sur l’existence de la politique wallonne étudiée dans le reste du pays et la disponibilité de l’information dans les budgets. Leur liste n’est donc pas exhaustive. Les comparaisons sont résumées dans les Tableaux 2 à 4 pour la période 2005-2007. Soulignons que pour l’année 2007, les estimations ne sont pas toujours complètes pour la Communauté/Région flamande. Ceci résulte de l’introduction d’une nouvelle technique budgétaire, la *Beter Bestuurlijk Beleid*, n’assurant pas la continuité de tous les résultats. Les chiffres 2007 figurent alors dans les tableaux de la publication pour information.

Tableau 2 . Comparaisons intra-belges sur base de catégories de dépenses d'emploi

Catégorie	Entité	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Mise à l'emploi	Total hors cr var	994,6	1070,0	1128,0	6,5
	Total cr var	36,6	35,0	35,2	-1,9
	Région wallonne	463,0	493,4	536,9	7,7
	Cté fr (cr. var)	36,6	35,0	35,2	-1,9
	Région Bxl-C	141,5	156,6	165,6	8,2
	Cocof	0,0	0,5	0,5	-
	VGC	2,9	3,0	2,7	-4,2
	Cté/Région fl	387,2	399,3	400,8	1,7
	Etat fédéral	0,0	17,2	21,5	-
Personnes handicapées	Total	337,4	350,7	373,6	5,2
	Région wallonne	89,8	93,7	99,5	5,3
	Cté germanophone	1,9	2,1	2,2	7,2
	Cocof	21,2	22,1	22,1	2,0
	Cté/Région fl	224,5	232,8	249,5	5,4
	Etat fédéral	0,0	0,0	0,3	-
Promotion de l'emploi	Total hors cr var	44,4	47,9	46,6	2,4
	Total cr var	10,0	0,0	0,0	-98,3
	Région wallonne	25,8	26,7	26,6	1,7
	Cté fr (cr. var)	10,0	0,0	0,0	-98,3
	Cté germanophone	0,0	0,0	0,0	-100,0
	Région Bxl-C	0,9	0,5	0,8	-8,7
	Cté/Région fl	17,7	20,6	19,2	4,0
Primes à l'emploi	Total	18,7	50,4	51,6	66,0
	Région wallonne	16,5	15,9	16,2	-1,0
	Cté française	0,3	0,7	0,3	1,9
	Région Bxl-C	1,9	3,5	5,0	61,5
	Cté/Région fl	0,0	30,4	30,1	-

Source : cabinets, FOREM, AWIPH, DDGPB, documents budgétaires, calculs CERPE

Le Tableau 2 concerne les comparaisons de dépenses d'emploi prévues (Section 2.1). Les quatre catégories concernées par les comparaisons intra-belges sont, par ordre décroissant, la mise à l'emploi, les mesures en faveur des personnes handicapées, la promotion de l'emploi et les primes à l'emploi. Hors crédits variables, les estimations totales s'élèvent en 2007 à 1,1 milliard d'€ pour la mise à l'emploi, 373,6 millions pour les mesures en faveur des personnes handicapées, 46,6 millions pour la promotion de l'emploi et 51,6 millions pour les primes à l'emploi. La Région wallonne occupe la première place en matière de dépenses de mise à l'emploi et de promotion de l'emploi. La Communauté/Région flamande occupe cette place pour les mesures en faveur des personnes handicapées et les primes à l'emploi.

Tableau 3 . Comparaisons intra-belges sur base de catégories de dépenses de formation

Catégorie	Entité	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Indépendants	Total	101,1	106,4	103,0	0,9
	Région wallonne	34,3	37,0	40,4	8,5
	Cté fr	0,1	0,1	0,1	0,0
	Cté germanophone	2,5	2,5	2,6	2,0
	Cocof	9,0	9,2	9,4	2,2
	Cté/Région fl	55,2	57,6	50,5	-4,3
	Etat féd	0,0	0,0	0,0	-
Fonction publique	Total hors cr var	65,8	76,0	71,3	4,1
	Total cr var	1,1	0,9	0,9	-6,4
	Région wallonne	3,1	3,6	3,7	9,3
	Cté fr	18,4	17,8	16,8	-4,5
	Cté germanophone	0,0	0,0	0,0	0,0
	Région Bxl-C	1,8	1,6	2,1	8,8
	Cocof	0,3	0,3	0,3	-4,4
	VGC	0,2	0,2	0,2	3,4
	Cté/Région fl	18,8	18,8	16,5	-6,2
	Etat féd hors cr var	23,2	33,8	31,6	16,8
	<i>cr var</i>	<i>1,1</i>	<i>0,9</i>	<i>0,9</i>	<i>-6,4</i>
Personnes handicapées	Total	27,7	28,3	17,6	-20,3
	Région wallonne	16,6	16,9	16,7	0,3
	Cté germanophone	0,2	0,2	0,2	7,6
	Cocof	0,4	0,4	0,4	10,0
	VGC	0,2	0,2	0,3	6,6
	Cté/Région fl	10,3	10,5	-*	-*
Agriculteurs	Total hors cr var	4,4	4,2	4,3	-1,3
	Total cr var	0,1	0,2	0,2	100,0
	Région wallonne	1,0	1,1	1,1	2,4
	Cté germanophone	0,1	0,1	0,1	-4,7
	Cté/R fl hors cr var	3,3	3,1	3,2	-2,4
	<i>cr var</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>100,0</i>

* Information non disponible

Source : cabinets, AWIPH, IFAPME, Bruxelles Formation, DDGPB, documents budgétaires, calculs CERPE

Le Tableau 3 présente les comparaisons de dépenses de formation prévues (*Section 2.2*). Les quatre catégories concernées sont, par ordre décroissant, la formation des indépendants, du personnel de la fonction publique, des personnes handicapées et des agriculteurs. Hors crédits variables, les estimations totales se montent en 2007 à 103 millions d'€ pour la formation des indépendants, à 71,3 millions pour le personnel de la fonction publique, à 17,6 millions pour les personnes handicapées (28,3 millions en 2006, année plus représentative) et à 4,3 millions pour les agriculteurs. La Région wallonne occupe la première place en matière de dépenses de formation des personnes handicapées. La Communauté/Région flamande occupe cette place pour la formation des indépendants et des agriculteurs. L'Etat fédéral prévoit le montant le plus élevé de dépenses pour la formation du personnel de la fonction publique.

Tableau 4 . Comparaisons intra-belges sur base de catégories de dépenses hybrides

Catégorie	Entité	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen 2005-2007 (en %)
PTP	Total hors cr var	53,8	71,6	72,3	15,9
	Total cr var	5,5	5,5	5,5	0,0
	Région wallonne	19,9	29,8	30,0	22,6
	Cté fr hors cr var	3,5	3,4	3,4	-0,8
	<i>cr var</i>	5,5	5,5	5,5	0,0
	Cté germanophone	0,2	0,2	0,2	0,0
	Région Bxl-C	5,4	5,2	5,2	-2,2
	Cté/Région fl	24,8	33,0	33,5	16,3
Conventions 1^{er} emploi	Total hors cr var	23,9	29,6	21,6	-5,0
	Total cr var	3,7	3,7	3,5	-2,7
	Région wallonne	4,5	7,4	7,1	25,2
	Cté fr (<i>cr. var</i>)	3,7	3,7	3,5	-2,7
	Région Bxl-C	0,4	3,7	4,7	243,1
	Cté/R fl	19,0	18,5	9,8	-28,1
	Etat fédéral	0,0	0,0	0,0	-

Source : cabinets, FOREM, AWIPH, DDGPB, documents budgétaires, calculs CERPE

Le Tableau 4 fournit des comparaisons en matière de dépenses hybrides prévues (*Section 2.3*). Les deux catégories concernées sont, par ordre décroissant, le Programme de Transition Professionnelle (PTP) et les conventions de premier emploi. Hors crédits variables, elles représentent respectivement 72,3 et 21,6 millions d'€ en 2007. Les niveaux de dépenses prévues au Nord et au Sud du pays sont proches si les estimations de la Région wallonne et de la Communauté française sont additionnées et comparées à celles de la Communauté/Région flamande.

2.3. Ce type de comparaison présente des limites, notamment du fait du chevauchement de plusieurs entités fédérées et de leurs différences en terme de population représentée. Ces comparaisons en niveaux absolus sont donc suivies, au *Chapitre 3*, de comparaisons entre territoires régionaux, par personne active et en pourcentage du PIB régional. Elles concernent chaque domaine de dépenses des entités fédérées ; les dépenses fédérales ne sont pas incluses. Le Tableau 5 et le Tableau 6 en regroupent les principaux résultats.

Tableau 5. Dépenses d'emploi, de formation et hybrides par personne active en Belgique –
Estimations par territoire

Domaine	Territoire	2005 ajusté (€pers active)	2006 ajusté (€pers active)	2007 initial (€pers active)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Emploi	Moyenne hors cr var	343,7	385,1	392,4	6,8
	Moyenne cr var	10,1	7,6	9,0	-5,7
	Wallonie hors cr var	424,7	444,8	477,3	6,0
	<i>cr var</i>	25,8	19,5	23,7	-4,1
	Bruxelles hors cr var	527,5	591,4	621,0	8,5
	<i>cr var</i>	21,3	16,0	16,1	-13,1
	Flandre	272,7	322,0	312,5	7,0
Formation	Moyenne hors cr var	181,7	203,3	213,9	8,5
	Moyenne cr var	0,8	1,0	1,1	13,2
	Wallonie hors cr var	217,2	240,7	264,4	10,3
	<i>cr var</i>	1,9	2,3	2,6	15,5
	Bruxelles hors cr var	195,9	206,1	213,8	4,5
	<i>cr var</i>	1,6	2,0	2,2	15,3
	Flandre hors cr var	160,5	182,8	186,9	7,9
	<i>cr var</i>	0,2	0,2	0,1	-6,6
Hybride	Moyenne hors cr var	42,9	51,0	52,6	10,7
	Moyenne cr var	2,2	2,2	2,1	-1,0
	Wallonie hors cr var	96,7	113,7	121,2	12,0
	<i>cr var</i>	5,5	5,5	5,4	-1,0
	Bruxelles hors cr var	34,5	46,2	54,9	26,2
	<i>cr var</i>	4,6	4,6	4,5	-1,0
	Flandre	15,4	18,1	15,5	0,5

Source : cabinets, FOREM, AWIPH, DDGPB, ETNIC, documents budgétaires, IWEPS, calculs CERPE

En 2007, les dépenses moyennes des entités fédérées prévues par personne active s'élèvent, hors crédits variables, à 392,4 € pour l'emploi, 213,9 € pour la formation et 52,6 € pour les mesures hybrides. Les dépenses en matière d'emploi par actif sont les plus élevées sur le territoire bruxellois. La Wallonie et la Flandre viennent ensuite respectivement. La Wallonie occupe la première place en matière de dépenses de formation et hybrides par personne active, suivie par Bruxelles puis la Flandre dans les deux domaines.

Tableau 6. Dépenses d'emploi, de formation et hybrides en % du PIB régional en Belgique –
Estimations par territoire

Domaine	Territoire	2005 ajusté (en % du PIB régional)	2006 ajusté (en % du PIB régional)	2007 initial (en % du PIB régional)
Emploi	Moyenne hors cr var	0,5	0,6	0,6
	Moyenne cr var	0,0	0,0	0,0
	Wallonie hors cr var	0,9	0,9	0,9
	<i>cr var</i>	0,1	0,0	0,0
	Bruxelles hors cr var	0,4	0,4	0,4
	<i>cr var</i>	0,0	0,0	0,0
	Flandre	0,4	0,5	0,5
Formation	Moyenne hors cr var	0,3	0,3	0,3
	Moyenne cr var	0,0	0,0	0,0
	Wallonie hors cr var	0,5	0,5	0,5
	<i>cr var</i>	0,0	0,0	0,0
	Bruxelles hors cr var	0,1	0,1	0,1
	<i>cr var</i>	0,0	0,0	0,0
	Flandre hors cr var	0,3	0,3	0,3
	<i>cr var</i>	0,0	0,0	0,0
Hybride	Moyenne hors cr var	0,07	0,08	0,07
	Moyenne cr var	0,00	0,00	0,00
	Wallonie hors cr var	0,20	0,23	0,23
	<i>cr var</i>	0,01	0,01	0,01
	Bruxelles hors cr var	0,03	0,03	0,04
	<i>cr var</i>	0,00	0,00	0,00
	Flandre	0,02	0,03	0,02

Source : cabinets, FOREM, AWIPH, DDGPB, ETNIC, documents budgétaires, calculs CERPE

En 2007, les dépenses moyennes prévues des entités fédérées représentent 0,6 % du PIB régional pour l'emploi, 0,3 % pour la formation et 0,07 % pour les mesures hybrides, hors crédits variables. Les dépenses des trois domaines ainsi exprimées sont les plus élevées sur le territoire wallon. La Flandre occupe la seconde position en matière de dépenses d'emploi et de formation ; elle se classe troisième pour les dépenses hybrides.

3. La présentation par catégorie des dépenses wallonnes d'emploi, de formation et hybrides et les comparaisons intra-belges en valeurs absolues, par personne active et en pourcentage du PIB régional constituent un aperçu de l'exploitation possible des bases de données élaborées dans le cadre de la recherche. Ainsi, par exemple, le niveau de détail peut être plus important et/ou l'entité de départ peut être différente. Des exemples de présentations plus détaillées peuvent être consultés dans de précédentes publications³.

La recherche, aujourd'hui clôturée, comporte une série de **limites**. Parmi elles, d'abord, les dépenses considérées sont des **dépenses prévues aux budgets**, telles que votées au Parlement. Il ne s'agit donc pas de réalisations. **Ensuite, le niveau de détail des chiffres dépend des informations disponibles et accessibles**. Les incertitudes liées à la Beter

³ La plus récente : S. COLLET, G. WEICKMANS et R. DESCHAMPS, Une estimation des dépenses publiques d'emploi et de formation professionnelle en Wallonie, *Discussion paper IWEPS*, n° 0701, février 2007

Bestuurlijk Beleid flamande en 2007 constituent un exemple de nouvelle technique budgétaire ne permettant pas d'assurer la continuité totale des données cette année là. En outre, nous comptabilisons les **dépenses publiques des niveaux de pouvoir fédérés et fédéral**. Les dépenses de formation continuée des ménages et des entreprises ne se retrouvent donc pas, par exemple, dans les estimations. Par ailleurs, nous reprenons les crédits **inscrits aux budgets dans le cadre des politiques étudiées**, alors que d'autres peuvent influencer les choix des acteurs (ex. : les allocations ONEM pour des personnes suivant des formations, voir *Annexe I*) ou leur bénéficiaire indirectement sans y apparaître (les « dépenses fiscales » fédérales en matière d'emploi et de formation correspondent à des recettes non perçues). Enfin, l'étude offre un panorama des dépenses effectuées dans les domaines de l'emploi et de la formation pour adultes. **La description ne constitue qu'une première étape, la situation mériterait une analyse d'efficacité qui n'a pas été effectuée.** Ce type d'analyse devrait être prévu dès le début de la période étudiée, en même temps que l'élaboration et la réalisation des politiques, avec un suivi de la population et un groupe de contrôle TACEPA, ce qui nécessiterait des moyens financiers et humains très importants.

Partie 1. Synthèse méthodologique

Un examen de la méthodologie et du champ de la recherche s'avère particulièrement important. Cette démarche permet de délimiter les réalités mesurées par les chiffres et de connaître les arguments qui ont présidé aux choix.

La Partie 1 est constituée de quatre sections détaillant les sources (*Section 1*), quelques concepts budgétaires (*Section 2*), le champ (*Section 3*) et le mode de présentation des résultats (*Section 4*).

Section 1. Sources

Nous nous référons au dernier budget disponible pour chaque entité étudiée au moment de la collecte des données. Ainsi, les chiffres recueillis proviennent des budgets 2001 à 2006, dans leur version ajustée, et du budget 2007 initial. Les informations récoltées correspondent donc à des **dépenses publiques prévues**.

Toutes nos estimations comprennent, d'une part, des dépenses incluses dans les programmes gérés par les ministres en charge des matières étudiées et, d'autre part, des dépenses entrant dans le champ et appartenant à d'autres programmes, voire à d'autres entités.

En ce qui concerne les crédits liés à des projets cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE), nous prenons la part assumée par l'entité fédérée lorsqu'elle entre dans le champ étudié. Sur le plan budgétaire, elle est soit incluse dans les allocations de base classiques⁴, sans mention particulière dans leur titre, soit isolée dans une allocation de base spécifique.

Après examen des documents budgétaires (essentiellement les tableaux budgétaires et les programmes justificatifs), différents contacts sont pris avec des administrations, des organismes (FOREM, AWIPH⁵, DDGPB⁶...) et cabinets ministériels afin d'obtenir des compléments d'information.

Section 2. Concepts budgétaires

L'encart ci-dessous propose quelques notions budgétaires de base utiles pour la compréhension de l'étude.

⁴ Voir les définitions de la *Section 2*

⁵ Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées

⁶ Dienststelle der Deutschsprachigen Gemeinschaft für Personen mit Behinderung, c'est-à-dire Service de la Communauté germanophone pour les personnes handicapées

1) Le **budget général des dépenses** consiste en un décret annuel autorisant le pouvoir exécutif à effectuer les dépenses qu'il désigne. Les crédits qui y figurent constituent le plafond légal des dépenses autorisées. Elles sont présentées sous la forme d'une liste formant un **tableau budgétaire**. Le budget initial fait l'objet d'un ou deux **ajustements** sur l'année.

2) Le **programme justificatif** du budget général des dépenses se compose principalement :

- de tableaux récapitulant les moyens budgétaires prévus globalement, par division organique et par programme
- de notes de synthèse exposant les missions des divisions organiques, les objectifs poursuivis par les programmes, la liste complète des allocations de base, leurs bases légales et la destination des crédits.

3) Le budget des dépenses de la plupart des niveaux de pouvoir belges **se structure** selon les rubriques suivantes, leur niveau de détail allant croissant :

- divisions (organiques)
- composées de programmes
- comprenant des activités (facultatif)
- ventilées en allocations de base.

Les **divisions organiques (ou DO)** sont constituées du regroupement de programmes par matière, en vue de la réalisation de missions clairement définies.

Un **programme** correspond à un objectif déterminé en vue duquel des moyens financiers sont prévus dans le budget.

Une **activité** est une subdivision d'un programme qui représente une de ses missions. Cette subdivision n'est pas utilisée dans les budgets de toutes les entités.

Une activité est constituée d'une ou plusieurs **allocations de base (ou AB)**. L'AB correspond à la plus détaillée des unités budgétaires. Son libellé définit une catégorie précise de dépenses.

4) Un **crédit variable** est un crédit propre à un fonds organique (créé par un décret organique qui détermine la nature des recettes et dépenses y relatives), repris dans le budget général des dépenses mais ne pouvant être alimenté que par des recettes affectées du budget des recettes (appelé budget des voies et moyens). Il s'agit d'un montant prévisionnel.

Section 3. Champ de la recherche

Le choix des dépenses à inclure dans les estimations résulte de l'étude des documents budgétaires et de l'examen de travaux effectués par des organismes belges et étrangers. Ce champ a été amené à évoluer en fonction des politiques publiques menées, des informations disponibles et des demandes du commanditaire de la recherche.

De manière générale, le champ concerne **trois domaines de dépenses** :

1. Les politiques d'**emploi** qui visent à augmenter le taux d'emploi.

Exemples : les MIRE (Missions Régionales pour l'Emploi), les cellules de reconversion collectives, les ACS...

2. La **formation professionnelle** qui présente les caractéristiques suivantes : une formation à l'emploi, continue, formelle ou non formelle.

Exemples : les actions de préqualification, le fonctionnement des centres de compétence, les formations des classes moyennes...

3. Les mesures **hybrides** emploi-formation correspondent aux actions pouvant être apparentées à la fois aux politiques d'emploi et de formation, sans qu'il nous soit possible de préciser les sommes consacrées à chacun des deux domaines.

Exemples : certaines actions débouchent sur l'acquisition d'une expérience professionnelle (PTP, stages en entreprise d'insertion, conventions de premier emploi, etc.). Pour ces projets, à la frontière de la mise à l'emploi et de la formation, un critère de sélection pour qualifier une dépense d'hybride correspond au caractère transitoire de la mesure. Ainsi, si l'emploi est définitif, la dépense sera rangée dans le domaine de l'emploi.

Pour ces trois domaines (emploi, formation, hybrides), les dépenses de dette et de capital sont exclues du champ, conformément à l'objectif de se centrer sur les actions de l'année concernée plutôt que sur les conséquences financières d'emprunts antérieurs ou les investissements dont l'usage se répartit sur le long terme. Les estimations correspondent donc à des **dépenses courantes** (consommation de biens et services, transferts de revenus...).

Section 4. Présentation

Premièrement, en fonction de l'historique de la recherche, les périodes étudiées diffèrent selon les domaines de dépenses et, parfois, les niveaux de pouvoir. Ainsi, les estimations de dépenses d'emploi débutent en 2004 pour la Région wallonne et en 2005 ailleurs. Pour les estimations de dépenses de formation et hybrides, les chiffres commencent en 2001. Pour les trois domaines, les dernières estimations concernent 2007. Remarquons que lorsqu'un taux de croissance annuel moyen figure dans un tableau, il concerne la période représentée dans le tableau et donc pas systématiquement l'entièreté de la période pour laquelle les estimations sont disponibles, dans une optique de comparabilité.

Deuxièmement, pour plus de lisibilité, l'unité monétaire utilisée dans le rapport est l'€ et ce même pour les montants 2001, année lors de laquelle les crédits budgétaires étaient encore libellés en BEF.

Troisièmement, dans les tableaux récapitulatifs et sauf mention contraire, les totaux sont exprimés en millions d'€ courants et/ou en pourcentage, avec un arrondi à une décimale. Cet arrondi peut amener à des totaux paraissant légèrement différents de la somme des éléments qui le constituent ; il s'agit alors de la conséquence de l'arrondi. L'expression en millions d'€

avec l'arrondi à une décimale implique également que certains montants paraissent nuls alors qu'ils ne le sont pas ; c'est pourquoi ils sont conservés dans les tableaux et figures.

Quatrièmement, lorsque des allocations précises sont citées, la référence est systématiquement fournie, afin qu'elles puissent être retrouvées dans les documents budgétaires.

Cinquièmement, lorsqu'une estimation contient des crédits variables, ceux-ci figurent chaque fois sur une ligne distincte et en italique, avec une mention les désignant.

Partie 2. Résultats wallons et comparaisons intra-belges

Sur base des informations identifiables dans les budgets, le *Chapitre 1* présente l'évolution des coûts des politiques wallonnes en matière d'emploi, de formation et de mesures hybrides. Un point particulier est consacré aux dépenses du Plan Marshall sur ces thèmes.

Ces constats servent de point de départ à un questionnement plus général : au regard des budgets, ces tendances se retrouvent-elles ailleurs dans le pays ? Sur base des catégories de dépenses effectuées par la Région wallonne, le *Chapitre 2* présente les montants correspondants prévus aux budgets des autres entités et de l'Etat fédéral.

Les comparaisons ne sont pas exhaustives. Les informations recueillies ne permettent pas toujours d'identifier toutes les mesures au sein d'allocations générales. Par conséquent, certaines dépenses peuvent ne pas être identifiées et/ou être sur/sous-évaluées sur le plan agrégé.

Enfin, le *Chapitre 3* présente les résultats agrégés par territoire régional (Wallonie, Bruxelles, Flandre) pour les trois domaines de dépenses. Ce procédé permet de proposer également des estimations par personne active et en pourcentage du PIB régional.

Chapitre 1. Résultats wallons

Le *Chapitre 1* contient 5 sections. Les résultats wallons sont d'abord présentés par grandes catégories pour l'emploi (*Section 1.1*), la formation (*Section 1.2*) et les mesures hybrides emploi-formation (*Section 1.3*). Les dépenses prévues pour le Plan Marshall dans ces matières sont détaillées à la *Section 1.4*. La *Section 1.5* synthétise les estimations par domaine de dépenses et leur évolution.

Les catégories de dépenses sont classées par ordre décroissant de leur valeur moyenne sur la période.

Section 1.1. Dépenses d'emploi

L'évolution des dépenses d'emploi par grandes catégories en Région wallonne est présentée au Tableau 7.

Tableau 7. Région wallonne – Evolution des dépenses d'emploi classées par catégorie : synthèse des estimations

Catégorie	2004 ajusté (millions d'€) (% du total)	2005 ajusté (millions d'€) (% du total)	2006 ajusté (millions d'€) (% du total)	2007 initial (millions d'€) (% du total)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Mise à l'emploi (PRC)	468,4 76,6 %	463,0 74,2 %	493,4 75,5 %	536,9 76,4 %	4,7
Mesures d'emploi pour personnes handicapées	88,6 14,5 %	89,8 14,4 %	93,7 14,3 %	99,5 14,2 %	3,9
Promotion de l'emploi	25,1 4,1 %	25,8 4,1 %	26,7 4,1 %	26,6 3,8 %	2,0
Primes à l'emploi	16,7 2,7 %	16,5 2,6 %	15,9 2,4 %	16,2 2,3 %	-1,1
Subventions aux CPAS	5,7 0,9 %	16,3 2,6 %	11,6 1,8 %	10,6 1,5 %	23,0
FOREM (partie emploi)					
- Hors crédits variables	4,5 0,7 %	9,3 1,5 %	8,1 1,2 %	7,7 1,1 %	19,8
- Crédits variables	4,3 100,0 %	0,8 100,0 %	0,8 100,0 %	6,9 100,0 %	17,0
Mesures d'emploi dans l'économie sociale	1,1 0,2 %	1,1 0,2 %	2,2 0,3 %	2,9 0,4 %	37,3
Autres	1,3 0,2 %	2,0 0,3 %	2,1 0,3 %	2,3 0,3 %	19,6
Total					
- Total hors crédits variables	611,4 100,0 %	623,8 100,0 %	653,6 100,0 %	702,7 100,0 %	4,7
- Total crédits variables	4,3 100,0 %	0,8 100,0 %	0,8 100,0 %	6,9 100,0 %	17,0

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CERPE

En 2007 et hors crédits variables, les dépenses d'emploi prévues par la Région wallonne s'élèvent à 702,7 millions d'€ Depuis 2004, elles augmentent de 4,7 % en moyenne par an.

La première catégorie, la **mise à l'emploi**, correspond au financement direct de salaires de personnes mises ou remises au travail. Cette catégorie représente les trois quarts du total des dépenses d'emploi et croît au même taux annuel moyen.

En 2007, les dépenses prévues pour la mise à l'emploi s'élèvent à 536,9 millions d'€ La majeure partie de ce montant, soit 493,8 millions d'€ provient d'une allocation intitulée « Réforme du Programme de Résorption du Chômage (PRC) »⁷ qui regroupe des mesures d'Aide à la Promotion de l'Emploi (APE).

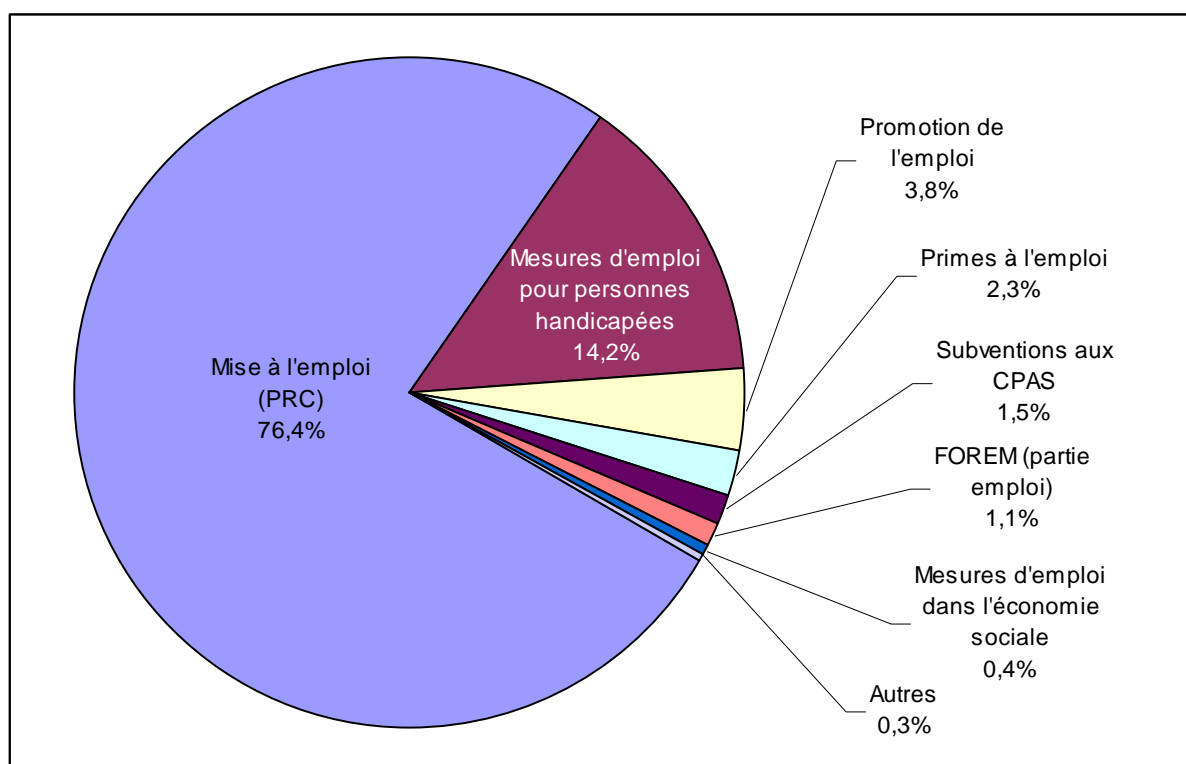
⁷ AB 41.06 de la DO 11. Economie, emploi et formation professionnelle, Programme 10. PRC géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du FOREM

La deuxième catégorie rassemble l'ensemble des **mesures d'emploi en faveur des personnes handicapées** et s'élève, en 2007, à 99,5 millions d'€ Les deux tiers de cette somme correspondent à des allocations versées aux travailleurs et au personnel de cadre des Entreprises de Travail Adapté (ETA).

La troisième catégorie, la **promotion de l'emploi**, inclut les dépenses d'accompagnement, de conseil et de guidance à la recherche d'emploi. En 2007, elles se montent à 26,6 millions d'€ De 2004 à 2007, elles comptent 15 millions d'€ dédiés au Plan d'Accompagnement pour l'Emploi (PAE), soit plus de la moitié de la catégorie.

La répartition des dépenses d'emploi en 2007 est illustrée à la Figure 1.

Figure 1 . Région wallonne - Dépenses d'emploi classées par catégorie (hors crédits variables) : parts relatives en 2007



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CERPE

Trois catégories de dépenses représentent ensemble près de 95 % du total en 2007. Par ordre décroissant, il s'agit d'abord de la **mise à l'emploi** (76,4 % du total) puis des **mesures d'emploi en faveur des personnes handicapées** (14,2 %) et enfin de la **promotion de l'emploi** (3,8 %).

Section 1.2. Dépenses de formation

Le Tableau 8 expose l'évolution des dépenses de formation en Région wallonne.

Tableau 8. Région wallonne – Evolution des dépenses de formation classées par catégorie :
synthèse des estimations

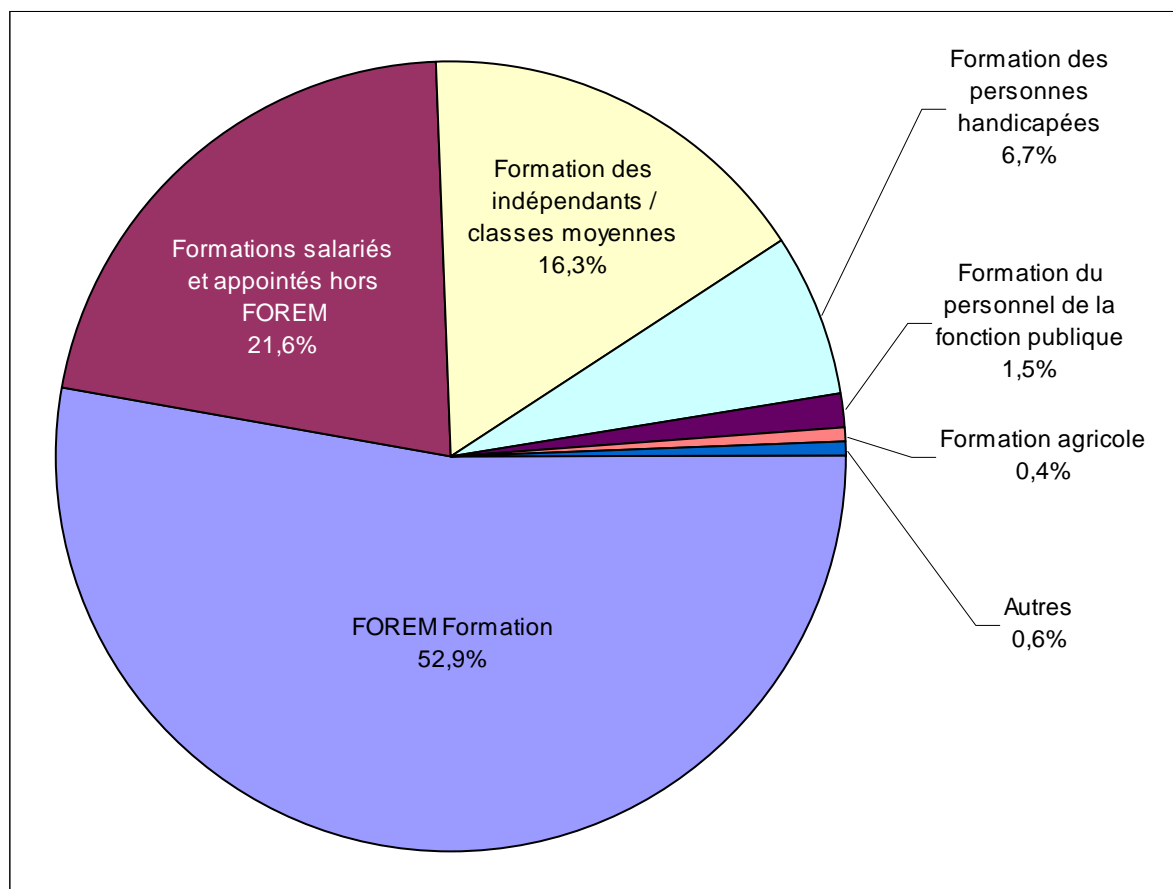
Catégorie	2001 ajusté (millions d'€) (% du total)	2002 ajusté (millions d'€) (% du total)	2003 ajusté (millions d'€) (% du total)	2004 ajusté (millions d'€) (% du total)	2005 ajusté (millions d'€) (% du total)	2006 ajusté (millions d'€) (% du total)	2007 initial (millions d'€) (% du total)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
FOREM Formation	75,3 52,5 %	79,2 51,6 %	84,0 51,2 %	91,1 53,5 %	108,2 56,6 %	120,3 55,4 %	131,0 52,9 %	9,7
Formation des indépendants/classes moyennes	31,2 21,8%	32,1 20,9%	33,0 20,1%	33,5 19,7%	34,3 18,0%	37,0 17,0%	40,4 16,3%	4,4
Formation des salariés et appointés hors FOREM	20,0 14,0%	23,3 15,2%	27,7 16,9%	26,7 15,7%	27,1 14,2%	37,1 17,1%	53,4 21,6%	17,8
Formation des personnes handicapées	13,0 9,1 %	13,9 9,0 %	14,9 9,1 %	15,6 9,1 %	16,6 8,7 %	16,9 7,8 %	16,7 6,7 %	4,2
Formation du personnel de la fonction publique	2,1 1,5 %	2,7 1,7 %	2,0 1,2 %	1,9 1,1 %	3,1 1,6 %	3,6 1,6 %	3,7 1,5 %	9,6
Formation agricole	0,9 0,6 %	1,4 0,9 %	1,4 0,9 %	0,9 0,5 %	1,0 0,5 %	1,1 0,5 %	1,1 0,4 %	2,6
Autres	0,8 0,5 %	0,8 0,5 %	1,1 0,6 %	0,7 0,4 %	0,8 0,4 %	1,2 0,6 %	1,5 0,6 %	12,0
Total	143,3 100,0 %	153,3 100,0 %	164,1 100,0 %	170,3 100,0 %	191,2 100,0 %	217,2 100,0 %	247,7 100,0 %	9,6

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CERPE

Les dépenses de formation augmentent globalement tout au long de la période étudiée pour atteindre 247,7 millions d'€ en 2007. La croissance la plus élevée concerne les dépenses prévues pour la **formation des salariés et appointés hors FOREM** qui font plus que doubler entre 2001 et 2007, avec un taux de croissance annuel moyen de 17,8 %.

La répartition des dépenses de formation en 2007 est illustrée à la Figure 2.

Figure 2 . Région wallonne - Dépenses de formation classées par catégorie : parts relatives en 2007



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CERPE

Les dépenses les plus élevées sont consacrées au **FOREM Formation** (52,9 % du total en 2007). La subvention de fonctionnement au FOREM en représente la majeure partie. Viennent ensuite les **formations des salariés et appointés hors FOREM** (21,6 % du total en 2007), la **formation des indépendants** (16,3 %) et la **formation des personnes handicapées** (6,7 %). Les trois dernières catégories se partagent les 2,5 % restants.

Section 1.3. Dépenses hybrides

L'évolution des dépenses hybrides en Région wallonne est présentée au Tableau 9.

Tableau 9. Région wallonne – Evolution des dépenses hybrides classées par catégorie : synthèse des estimations

Catégorie	2001 ajusté (millions d'€) (% du total)	2002 ajusté (millions d'€) (% du total)	2003 ajusté (millions d'€) (% du total)	2004 ajusté (millions d'€) (% du total)	2005 ajusté (millions d'€) (% du total)	2006 ajusté (millions d'€) (% du total)	2007 initial (millions d'€) (% du total)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Fonctionnement FOREM	43,4 40,1 %	44,7 42,5 %	45,1 43,8 %	51,4 49,3 %	67,4 47,4 %	74,0 44,0 %	79,4 44,3 %	10,6
PTP	29,8 27,5 %	24,2 23,0 %	23,7 23,0 %	20,4 19,6 %	19,9 14,0 %	29,8 17,7 %	30,0 16,7 %	0,1
Insertion	20,6 19,1 %	21,2 20,1 %	21,2 20,6 %	20,5 19,7 %	23,3 16,4 %	24,3 14,4 %	27,1 15,1 %	4,6
Plan d'accompagnement pour l'emploi	2,6 2,4 %	2,6 2,5 %	2,7 2,6 %	2,6 2,5 %	22,1 15,6 %	27,1 16,1 %	30,0 16,7 %	50,5
Conventions de premier emploi	10,3 9,5 %	11,0 10,4 %	7,8 7,6 %	6,1 5,9 %	6,1 4,3 %	9,8 5,8 %	9,4 5,2 %	-1,5
Autres	1,5 1,4 %	1,6 1,5 %	2,5 2,4 %	3,2 3,0 %	3,2 2,2 %	3,3 1,9 %	3,4 1,9 %	14,2
Total	108,3 100,0 %	105,3 100,0 %	102,9 100,0 %	104,2 100,0 %	142,0 100,0 %	168,3 100,0 %	179,4 100,0 %	8,8

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CERPE

Avec un taux de croissance annuel moyen de 8,8 % sur la période étudiée, le total des dépenses hybrides prévues de la Région passe de 108,3 millions d'€ en 2001 à 179,4 millions d'€ en 2007.

Les dépenses de **fonctionnement du FOREM** représentent 79,4 millions d'€ en 2007 et croissent au taux moyen annuel de 10,6 % sur la période étudiée.

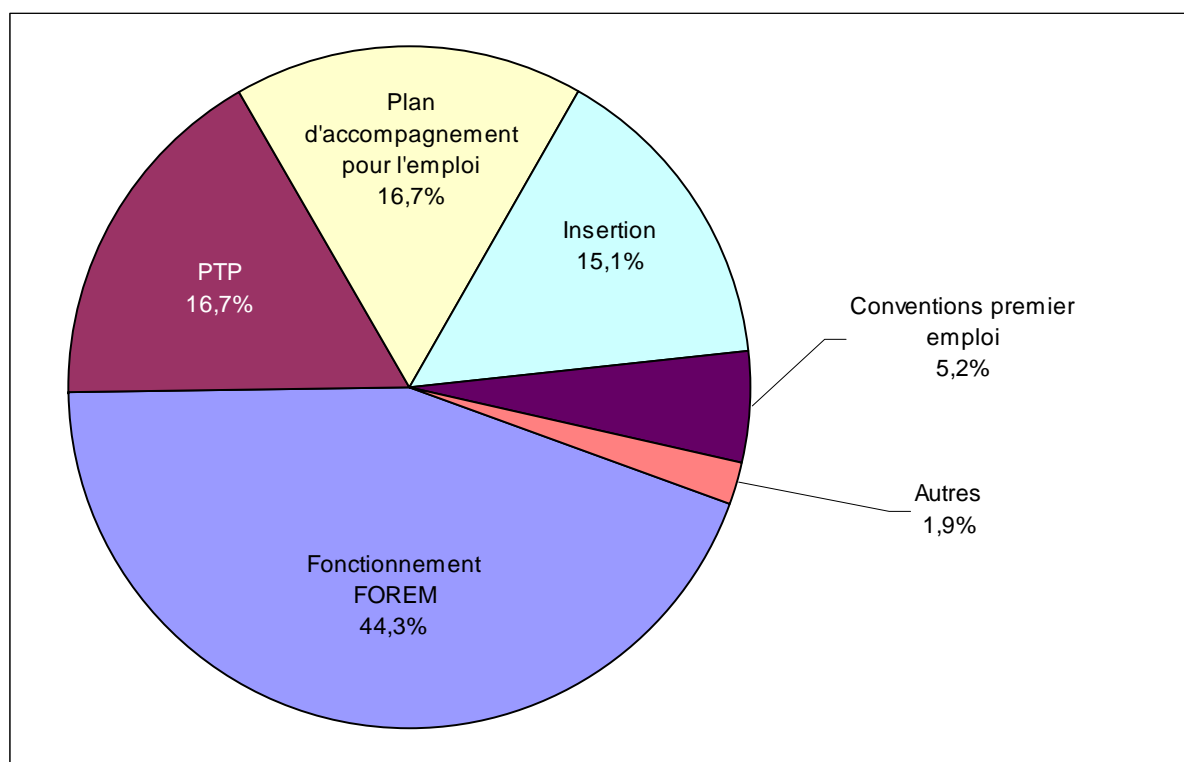
La même année, le **Programme de transition professionnelle** et l'**insertion** rassemblent chacun 30 millions d'€ et 27,1 millions d'€ Ils croissent respectivement au rythme annuel moyen de 0,1 et 4,6 %.

Les dépenses hybrides prévues pour le **Plan d'accompagnement pour l'emploi** s'élèvent à 30 millions d'€ en 2007. Elles connaissent une hausse sensible en 2005 et continuent d'augmenter en 2006 et 2007. Leur taux de croissance annuel moyen dépasse ainsi les 50 %.

Les dépenses relatives aux **Conventions de premier emploi** contiennent des transferts vers la Communauté française sur toute la période, à concurrence de 2,3 millions d'€ en 2007 par exemple.

La Figure 3 illustre la répartition des dépenses hybrides en 2007.

Figure 3. Région wallonne - Dépenses hybrides classées par catégorie : parts relatives en 2007



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CERPE

En 2007, près de la moitié des dépenses hybrides sont dédiées au **fonctionnement du FOREM** (44,3 % de l'estimation totale). Ensuite, 16,7 % concernent respectivement le **PTP** et le **Plan d'accompagnement pour l'emploi**, 15,1 % l'insertion et 5,2 % les conventions de premier emploi.

Section 1.4. Dépenses d'emploi et de formation liées au Plan Marshall

Parmi les cinq axes de mesures du Plan Marshall, trois concernent les dépenses d'emploi et de formation. Il s'agit des mesures suivantes :

Axe 1 – Créer des pôles de compétitivité

1.4. Centres de compétences

Axe 2 – Stimuler la création d'activités

2.4. Accueil de l'enfance, personnes dépendantes

2.5. Premier emploi et emploi marchand

Axe 5 – Susciter des compétences pour l'emploi

5.1. Pénuries de main-d'œuvre qualifiée

5.2. Plan langues

5.3. Enseignement et formation qualifiants

Certaines dépenses d'emploi ou de formation reprises dans nos estimations font donc partie de l'enveloppe budgétaire dédiée au Plan Marshall (budgets 2006 ajusté et 2007 initial de la Région). Le Tableau 10 les répertorie, classées par ordre décroissant.

Tableau 10. Plan Marshall wallon – Allocations reprises dans les estimations

Domaine	Libellé	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Mesure Plan Marshall
Emploi				
	Emplois innovants et Emplois "jeunes" - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon (DO 11, Pr 10, AB 41.08)	11,8	20,5	2.5
	Emplois de proximité (enfance et personnes dépendantes) - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon (DO 11, Pr 10, AB 41.07)	10,5	18,3	2.4
	Gestion pénurie de main d'œuvre qualifiée – Actions prioritaires pour l'Avenir wallon (DO 11, Pr 9, AB 41.07)	0,1	0,2	5.1
Formation				
	Mise en œuvre des politiques de formation dans le cadre de la lutte contre les pénuries (plans d'actions prioritaires pour la Wallonie) (DO 11, Pr 13, AB 41.02)	7,4	16,1	5.1
	Mise en œuvre des politiques de formation confiées au FOREM dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie (DO 11, Pr 14, AB 41.09)	7,2	12,0	5.2
	Subvention pour la formation en alternance dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie (DO 11, Pr 13, AB 33.16)		4,4	5.3
	Financement du volet formation des pôles de compétitivité (actions prioritaires mesure 1.4.) (DO 11, Pr 14, AB 41.05)		3,1	1.4
	Mise en œuvre des politiques de formation confiées à l'IFAPME dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie (DO 11, Pr 16, AB 41.02)	1,3	2,8	5.3
	Financement du Plan langues dans le cadre des formations en alternance (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie) (DO 11, Pr 16, AB 41.03)		0,6	5.2
	Dotations complémentaires à l'AWEX dans le cadre des actions prioritaires (Plan langues – Bourses Commerce extérieur) (DO 16, Pr 1, AB 41.06)	0,3	0,5	5.2
	Total	38,6	78,7	

Source : documents budgétaires, cabinet, calculs CERPE

Les allocations libellées « Plan Marshall » de 2006 sont maintenues et les montants attribués sont augmentés en 2007. D'autres allocations apparaissent en 2007 dans le domaine de la formation.

Section 1.5. Synthèse et évolution

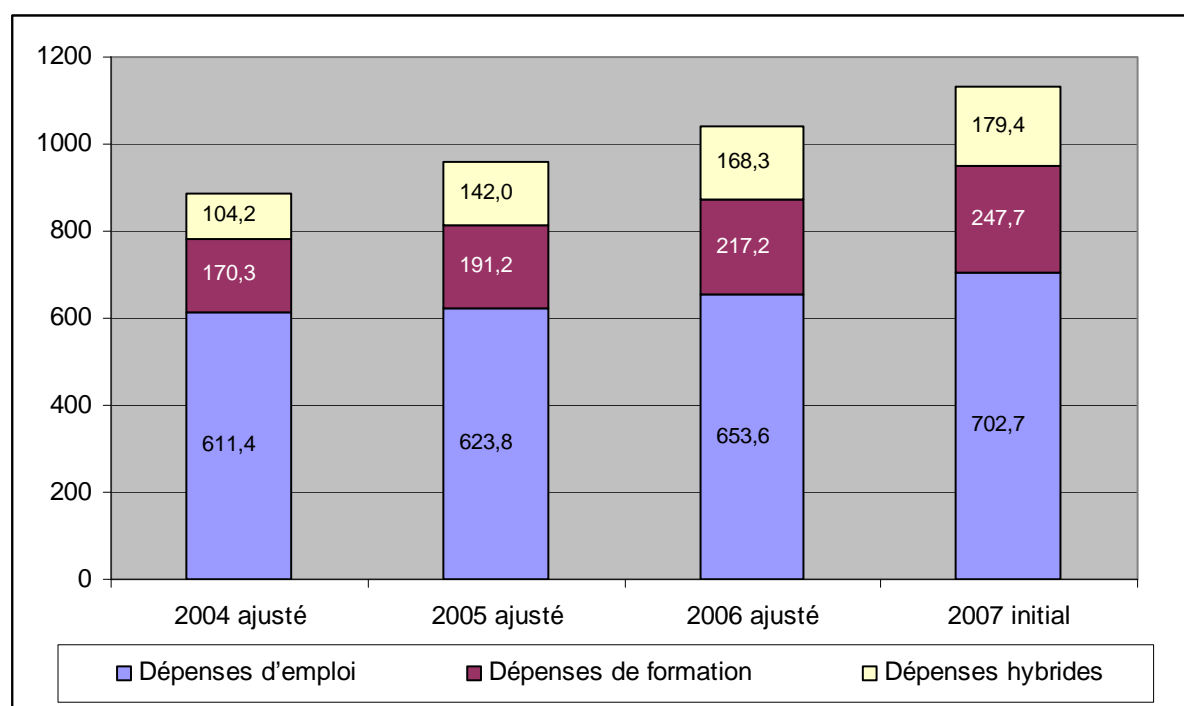
Le Tableau 11 et la Figure 4 présentent l'évolution des trois domaines de dépenses (emploi, formation, hybrides) sur la période 2004-2007 en Région wallonne.

Tableau 11. Région wallonne – Evolution des dépenses d'emploi, de formation et hybrides : synthèse des estimations

Domaine	2004 ajusté (millions d'€)	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Dépenses d'emploi					
- Hors crédits variables	611,4	623,8	653,6	702,7	4,7
- Crédits variables	4,3	0,8	0,8	6,9	17,0
Dépenses de formation	170,3	191,2	217,2	247,7	13,3
Dépenses hybrides	104,2	142,0	168,3	179,4	19,9
Total					
- Hors crédits variables	885,9	957,0	1039,1	1129,8	8,4
- Crédits variables	4,3	0,8	0,8	6,9	17,0

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CERPE

Figure 4. Région wallonne - Evolution des dépenses d'emploi, de formation et hybrides : synthèse des estimations (hors crédits variables)



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CERPE

Globalement en 2007, le montant prévu par la Région wallonne pour les trois domaines de dépenses s'élève à 1,1 milliard d'€ Les dépenses d'emploi, de formation et hybrides représentent alors respectivement environ 62, 22 et 16 % de l'estimation totale pour la Région wallonne.

L'évolution des dépenses est marquée par une plus forte croissance des dépenses hybrides et de formation (respectivement 19,9 % et 13,3 % de taux de croissance annuel moyen sur la période 2004 à 2007) que des dépenses d'emploi (4,7 %, hors crédits variables).

Chapitre 2. Comparaisons sur base de catégories de dépenses dans chaque domaine par niveau de pouvoir

Le *Chapitre 2* est dédié à la comparaison de différentes dépenses de la Région wallonne avec celles des autres entités fédérées et de l'Etat fédéral, s'il est concerné. Les critères de sélection de ces catégories de dépenses wallonnes correspondent à la présence de dépenses similaires dans le reste du pays et à la disponibilité de l'information.

Chaque domaine fait l'objet d'une section : les dépenses d'emploi (*Section 2.1*), de formation (*Section 2.2*) et hybrides (*Section 2.3*). Au sein de chaque section, les catégories de dépenses à comparer sont classées par ordre décroissant d'importance au budget de la Région wallonne.

Avant de présenter les comparaisons, deux remarques sont nécessaires. D'abord, pour rappel, il ne s'agit **nullement d'une liste exhaustive** des dépenses effectuées dans l'ensemble de la Belgique, mais bien d'une illustration de tendances wallonnes par rapport aux autres entités fédérées et à l'Etat fédéral, effectuées sur base des informations budgétaires disponibles.

Ensuite, une réforme importante du budget flamand a lieu en 2007, correspondant à une réorganisation de l'autorité flamande d'un point de vue administratif : il s'agit de la **Beter Bestuurlijk Belijd ou BBB** (politique d'amélioration administrative). Treize nouveaux domaines (DO) sont créés et de nombreux départements et agences changent de nom et de mission(s). Cette nouvelle classification des dépenses résultant de la BBB implique qu'une même mesure puisse se retrouver dans différents domaines, sans être directement identifiable, pour autant qu'elle y soit dépensée (exemple : une dépense pour une convention de premier emploi effectuée dans le domaine de l'action sociale s'y retrouvera comptabilisée et fondue au sein d'une allocation salariale plutôt que, comme auparavant, dans une allocation propre au sein du programme emploi du budget). La réforme implique donc de multiples transferts entre allocations budgétaires existantes ou vers d'autres nouvellement créées, ce qui, selon l'administration interrogée, rend les comparaisons 2006-2007 parfois difficiles, voire impossibles à ce jour. Lors de la réalisation du budget 2008 initial, la BBB devrait être finalisée et la situation clarifiée. **Lorsque des estimations flamandes sont imprécises en 2007 pour ces raisons, les chiffres figurent à titre indicatif dans les tableaux et les figures sont réalisées pour 2006.**

Section 2.1. Dépenses d'emploi

Quatre catégories de dépenses d'emploi sont présentes en Wallonie et dans le reste du pays : **la mise à l'emploi, les mesures en faveur des personnes handicapées, la promotion de l'emploi et les primes à l'emploi.**

Sous-section 2.1.1. Mise à l'emploi

Pour rappel, les dépenses de mise à l'emploi correspondent au financement direct de salaires de personnes mises ou remises au travail.

Le Tableau 12 expose les dépenses de mise à l'emploi en Belgique.

Tableau 12. Dépenses d'emploi en Belgique – Mise à l'emploi

Entité	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Région wallonne	463,0	493,4	536,9	7,7
Communauté française				
- <i>Crédits variables</i>	36,6	35,0	35,2	-1,9
Région de Bruxelles-Capitale	141,5	156,6	165,6	8,2
Cocof	0,0	0,5	0,5	-
VGC	2,9	3,0	2,7	-4,2
Communauté/Région flamande	387,2	399,3	400,8	1,7
Total entités fédérées				
- Total hors crédits variables	994,6	1052,8	1106,5	5,5
- <i>Total crédits variables</i>	<i>36,6</i>	<i>35,0</i>	<i>35,2</i>	<i>-1,9</i>
Etat fédéral	0,0	17,2	21,5	-
Total Belgique				
- Total hors crédits variables	994,6	1070,0	1128,0	6,5
- <i>Total crédits variables</i>	<i>36,6</i>	<i>35,0</i>	<i>35,2</i>	<i>-1,9</i>

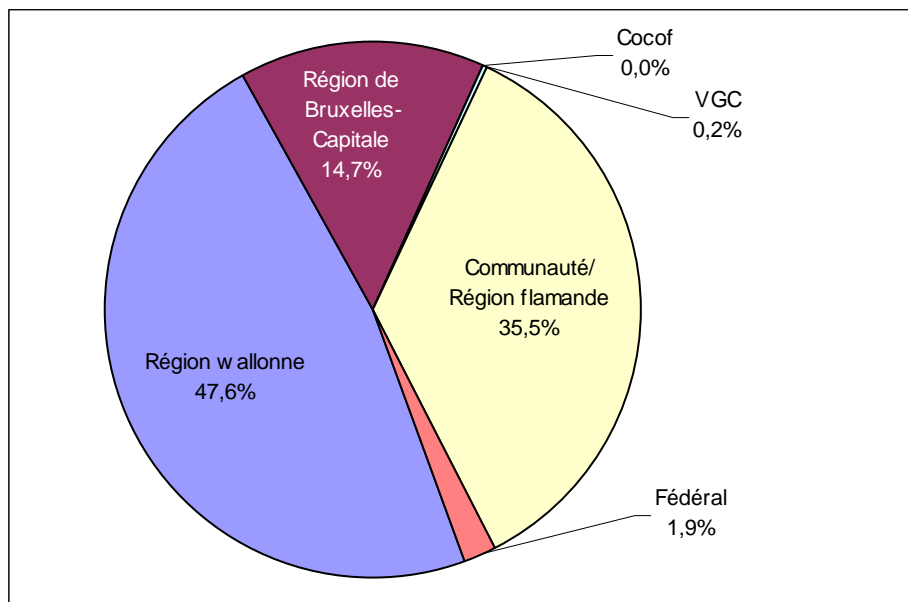
Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, calculs CERPE

Globalement, les budgets des Régions contiennent la majeure partie des dépenses de mise à l'emploi. En 2007, la **Région wallonne** a prévu 536,9 millions d'€ à cette fin, la **Communauté/Région flamande** 400,8 millions d'€ et la **Région de Bruxelles-Capitale** 165,6 millions d'€. Au total, en 2007, plus d'1,1 milliard d'€ est inscrit aux budgets dans une optique de mise à l'emploi.

Quant à la croissance annuelle moyenne, elle est plus élevée en **Région wallonne** (7,7 %) et en **Région de Bruxelles-Capitale** (8,2 %) qu'en **Communauté/Région flamande** (1,7 %).

La Figure 5 illustre la répartition de ces dépenses entre les différentes entités et l'Etat fédéral pour l'année 2007 (hors crédits variables).

Figure 5. Belgique - Répartition des dépenses de mise à l'emploi en 2007 (hors crédits variables)



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, calculs CERPE

En 2007, les dépenses de mise à l'emploi se répartissent principalement comme suit : 47,6 % proviennent de la **Région wallonne**, 35,5 % de la **Communauté/Région flamande** et 14,7 % de la **Région de Bruxelles-Capitale**. L'**Etat fédéral** contribue aux dépenses de mise à l'emploi à concurrence d'1,9 % du total.

Sous-section 2.1.2. Personnes handicapées

Le Tableau 13 présente les dépenses d'emploi en faveur des personnes handicapées en Belgique.

Tableau 13. Dépenses d'emploi en Belgique – Personnes handicapées

Entité	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Région wallonne	89,8	93,7	99,5	5,3
Communauté germanophone	1,9	2,1	2,2	7,2
Cocof	21,2	22,1	22,1	2,0
Communauté/Région flamande	224,5	232,8	249,5	5,4
Total entités fédérées	337,4	350,7	373,3	5,2
Etat fédéral	0,0	0,0	0,3	-
Total Belgique	337,4	350,7	373,6	5,2

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, AWIPH, DDGPB, calculs CERPE

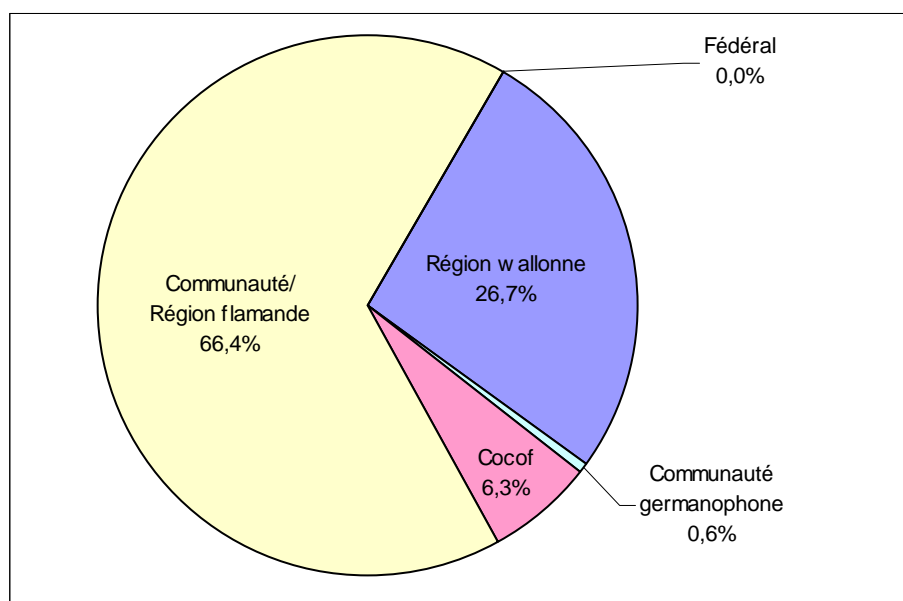
Les dépenses prévues d'emploi en faveur des personnes handicapées augmentent chaque année pour toutes les entités fédérées. La croissance annuelle moyenne des dépenses **waltonnes** (5,3 %) et **flamandes** (5,4 %) est proche de celle de l'ensemble des dépenses belges en la matière (5,2 %).

La majorité de ces dépenses proviennent de la **Communauté/Région flamande**, avec près de 250 millions d'€ en 2007. Suite à l'introduction de la Beter Bestuurlijk Beleid la même année, l'estimation pour 2007 serait biaisée du fait qu'elle contiendrait des crédits destinés à la formation, impossibles à isoler pour l'instant selon l'administration.

Après la Communauté/Région flamande, la **Région wallonne** consacre en 2007 près de 100 millions d'€ en faveur de l'emploi des personnes handicapées et la **Cocof** 22,1 millions d'€

En raison de la BBB, la Figure 6 présente la répartition des dépenses d'emploi en faveur des personnes handicapées pour l'année 2006.

Figure 6. Belgique - Répartition des dépenses d'emploi en faveur des personnes handicapées en 2006



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, AWIPH, DDGPB, calculs CERPE

En 2006, les dépenses d'emploi en faveur des personnes handicapées proviennent essentiellement de la **Communauté/Région flamande** (66,4 % du total), de la **Région wallonne** (26,7 %) et de la **Cocof** (6,3 %).

Sous-section 2.1.3. Promotion de l'emploi

Les mesures de promotion de l'emploi ont trait au conseil et à l'accompagnement de personnes à la recherche d'un emploi.

Le Tableau 14 expose les dépenses de promotion de l'emploi en Belgique.

Tableau 14. Dépenses d'emploi en Belgique – Promotion de l'emploi

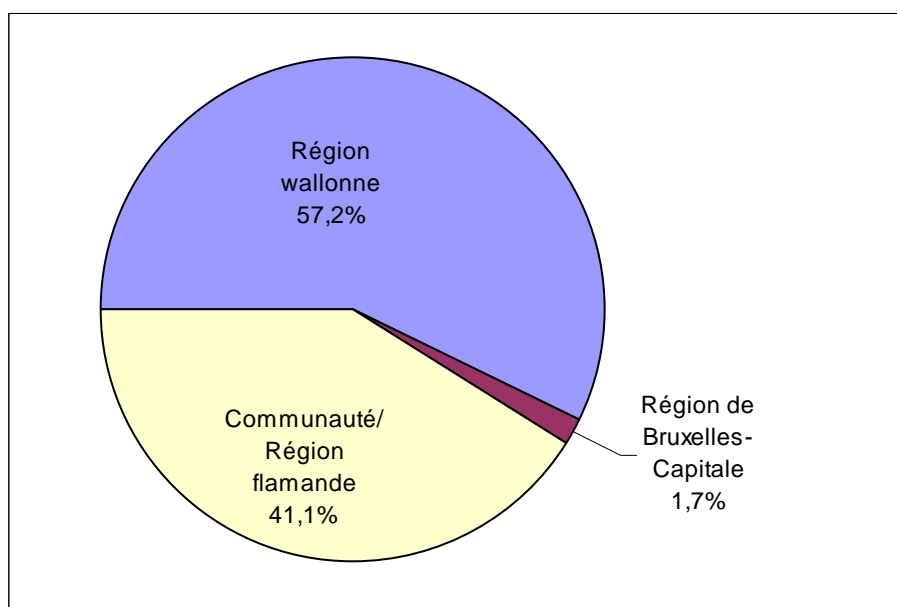
Entité	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Région wallonne	25,8	26,7	26,6	1,7
Communauté française				
- Crédits variables	10,0	0,0	0,0	-98,3
Communauté germanophone	0,0	0,0	0,0	-100,0
Région de Bruxelles-Capitale	0,9	0,5	0,8	-8,7
Communauté/Région flamande	17,7	20,6	19,2	4,0
Total Belgique				
- Total hors crédits variables	44,4	47,9	46,6	2,4
- Total crédits variables	10,0	0,0	0,0	-98,3

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, calculs CERPE

Conformément à leurs compétences, les **Régions wallonne et flamande** prévoient la grande majorité des dépenses de promotion de l'emploi. De manière récurrente, les dépenses wallonnes sont plus élevées que les dépenses flamandes, alors que la croissance annuelle moyenne flamande (4,0 %) est plus élevée que la croissance annuelle moyenne wallonne (1,7 %).

La Figure 7 illustre la répartition des dépenses de promotion de l'emploi en 2007 (hors crédits variables).

Figure 7. Belgique - Répartition des dépenses de promotion de l'emploi en 2007 (hors crédits variables)



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, calculs CERPE

En 2007, les dépenses de promotion de l'emploi des **Régions wallonne** et **flamande** représentent respectivement 57,2 % et 41,1 % du total de la catégorie. La **Région de Bruxelles-Capitale** contribue à hauteur d'1,7 % du total.

Sous-section 2.1.4. Primes à l'emploi

Les primes à l'emploi sont des subsides plafonnés, versés à des entreprises pour la création d'emplois supplémentaires.

Le Tableau 15 expose les montants consacrés aux primes à l'emploi en Belgique.

Tableau 15. Dépenses d'emploi en Belgique – Primes à l'emploi

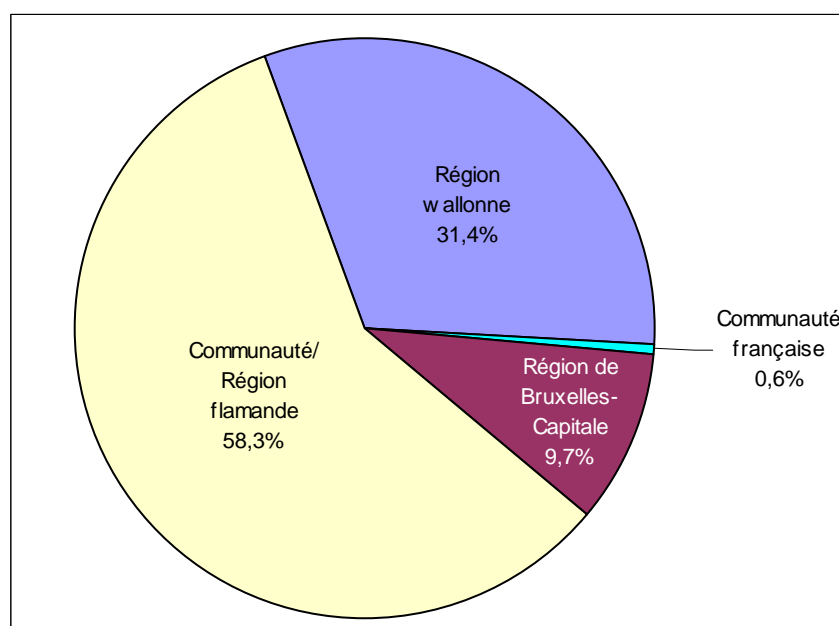
Entité	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Région wallonne	16,5	15,9	16,2	-1,0
Communauté française	0,3	0,7	0,3	1,9
Région de Bruxelles-Capitale	1,9	3,5	5,0	61,5
Communauté/Région flamande	0,0	30,4	30,1	-
Total Belgique	18,7	50,4	51,6	66,0

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, calculs CERPE

En 2007, la **Région flamande** consacre 30,1 millions d'€ aux primes à l'emploi, pour 16,2 millions en **Région wallonne** et 5 millions en **Région de Bruxelles-Capitale**. Les montants prévus augmentent annuellement à Bruxelles (en moyenne de 61,5 %), alors qu'ils stagnent en Wallonie et en Flandre.

La Figure 8 illustre la répartition des dépenses relatives aux primes à l'emploi en Belgique en 2007.

Figure 8. Belgique - Répartition des dépenses de primes à l'emploi en 2007



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, calculs CERPE

En 2007, la répartition des dépenses de prime à l'emploi en Belgique est principalement la suivante : 58,3 % proviennent de la **Communauté/Région flamande**, 31,4 % de la **Région wallonne** et 9,7 % de la **Région de Bruxelles-Capitale**.

Section 2.2. Les dépenses de formation

La Section 2 expose les quatre catégories de dépenses de formation clairement identifiables et qui se retrouvent simultanément en Région wallonne, en Flandre et, à une exception près, à Bruxelles. Il s'agit de la formation des indépendants, du personnel de la fonction publique, des personnes handicapées et des agriculteurs.

Sous-section 2.2.1. Formation des indépendants

Le Tableau 16 présente la synthèse des dépenses de formation des indépendants en Belgique.

Tableau 16. Dépenses de formation en Belgique – Formation des indépendants

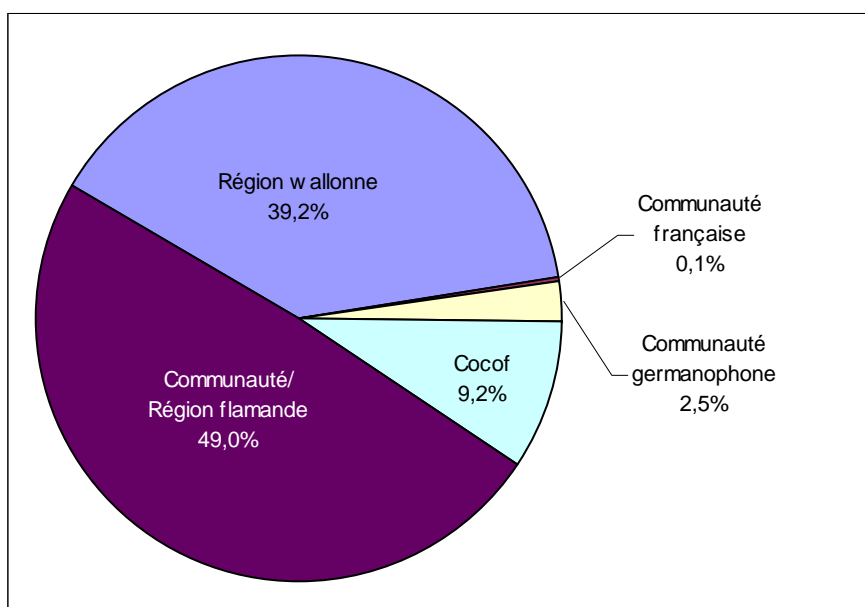
Entité	2001 ajusté (millions d'€)	2002 ajusté (millions d'€)	2003 ajusté (millions d'€)	2004 ajusté (millions d'€)	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Région wallonne	31,2	32,1	33,0	33,5	34,3	37,0	40,4	4,4
Communauté française	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	-
Communauté germanophone	2,1	2,2	2,4	2,5	2,5	2,5	2,6	3,8
Cocof	6,4	6,9	7,6	8,6	9,0	9,2	9,4	6,6
Communauté/Région flamande	52,2	50,0	55,9	54,7	55,2	57,6	50,5	-0,6
Total entités fédérées	91,9	91,3	99,0	99,4	101,1	106,4	103,0	1,9
Etat fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Total Belgique	91,9	91,3	99,0	99,4	101,1	106,4	103,0	1,9

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, calculs CERPE

A une exception près, l'estimation des dépenses de formation des indépendants augmente sur la période étudiée pour chaque entité concernée. En **Région flamande**, la diminution de 2007 résulte de la Beter Bestuurlijk Beleid et correspond à une baisse confirmée par le programme justificatif du budget, sans diminution d'objectif de service à fournir.

La Figure 9 illustre la répartition des dépenses de formation des indépendants en Belgique en 2007.

Figure 9. Belgique - Répartition des dépenses de formation des indépendants en 2007



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, calculs CERPE

Près de la moitié des dépenses belges prévues en la matière en 2007 proviennent du budget de la **Communauté/Région flamande** (49 %). La **Région wallonne** vient ensuite avec près de 40 % du total. Enfin, respectivement 9,2 %, 2,5 % et 0,1 % de l'estimation totale sont issus des budgets de la **Cocof**, la **Communauté germanophone** et la **Communauté française**.

Sous-section 2.2.2. Formation du personnel de la fonction publique

Le Tableau 17 présente l'évolution des dépenses de formation du personnel de la fonction publique en Belgique.

Tableau 17. Dépenses de formation en Belgique – Formation du personnel de la fonction publique

Entité	2001 ajusté (millions d'€)	2002 ajusté (millions d'€)	2003 ajusté (millions d'€)	2004 ajusté (millions d'€)	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Région wallonne	2,1	2,7	2,0	1,9	3,1	3,6	3,7	9,6
Communauté française	14,3	16,5	17,5	16,6	18,4	17,8	16,8	2,7
Communauté germanophone	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0
Région de Bruxelles- Capitale	1,6	1,6	1,1	1,3	1,8	1,6	2,1	4,3
Cocof	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	12,3
VGC	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	1,0
Communauté/Région flamande	19,8	19,7	20,8	20,6	18,8	18,8	16,5	-3,0
Total entités fédérées	38,3	41,0	41,9	41,0	42,6	42,3	39,7	0,6
Etat fédéral								
- Hors crédits variables	13,3	23,8	22,8	20,7	23,2	33,8	31,6	15,5
- <i>Crédits variables</i>	0,3	0,3	0,3	1,5	1,1	0,9	0,9	23,7
Total Belgique - Total hors crédits variables	51,6	64,8	64,8	61,7	65,8	76,0	71,3	5,5
- <i>Total crédits variables</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>1,5</i>	<i>1,1</i>	<i>0,9</i>	<i>0,9</i>	<i>23,7</i>

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, calculs CERPE

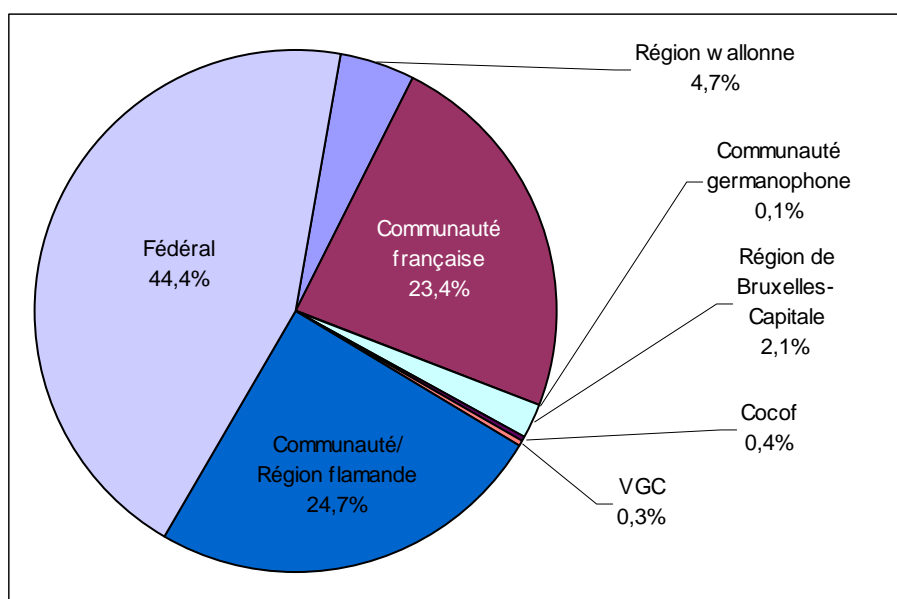
A une exception près, les dépenses prévues de formation du personnel de la fonction publique augmentent partout sur la période étudiée.

L'apparente diminution de l'estimation de la **Communauté/Région flamande** pour l'année 2007 résulte à nouveau de la Beter Bestuurlijk Beleid.

La croissance des dépenses de l'**Etat fédéral** est la plus élevée sur la période 2001 à 2007 : avec un taux annuel moyen de 15,5 %, les dépenses (hors crédits variables) font plus que doubler en six ans pour atteindre 31,6 millions d'€ en 2007.

La Figure 10 illustre la répartition des dépenses de formation du personnel de la fonction publique (hors crédits variables) en Belgique pour l'année 2006, en raison des difficultés posées par la BBB en 2007.

Figure 10. Belgique - Répartition des dépenses de formation du personnel de la fonction publique en 2006 (hors crédits variables)



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, calculs CERPE

En 2006, près de la moitié de l'estimation totale belge des dépenses de formation du personnel de la fonction publique concerne l'**Etat fédéral** (44,4 %). Ensuite, les dépenses prévues par la **Communauté/Région flamande** et la **Communauté française** représentent respectivement 24,7 % et 23,4 % du total. Le reste se répartit entre la **Région wallonne** (4,7 %), la **Cocof** (0,4 %), la **VGC** (0,3 %) et la **Communauté germanophone** (0,1 %).

Sous-section 2.2.3. Formation des personnes handicapées

Le Tableau 18 synthétise l'évolution des dépenses de formation des personnes handicapées en Belgique.

Tableau 18. Dépenses de formation en Belgique – Formation des personnes handicapées

Entité	2001 ajusté (millions d'€)	2002 ajusté (millions d'€)	2003 ajusté (millions d'€)	2004 ajusté (millions d'€)	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Région wallonne	13,0	13,9	14,9	15,6	16,6	16,9	16,7	4,2
Communauté germanophone	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	15,4
Cocof	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	10,0
VGC	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	6,8
Communauté/Région flamande	9,7	8,0	10,2	10,2	10,3	10,5	0,0	-
Total Belgique	23,3	22,4	25,8	26,5	27,7	28,3	17,6	-4,6

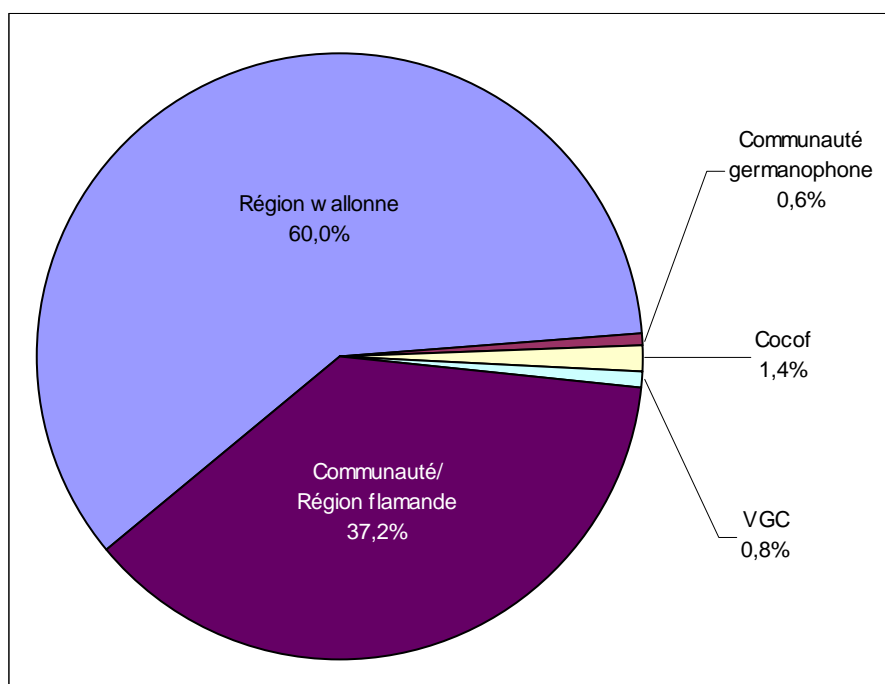
Source : documents budgétaires, cabinet, administration, AWIPH, DDGPB, Bruxelles Formation, calculs CERPE

A une exception près, les dépenses de formation des personnes handicapées augmentent au sein de chaque entité concernée.

En **Communauté/Région flamande**, la Beter Bestuurlijk Beleid rend impossible pour l'instant l'estimation en 2007 ; ceci faute d'information et pour éviter tout double comptage car il est probable qu'elle soit contenue dans une allocation « emploi ».

Pour cette raison, la Figure 11 illustre la répartition des dépenses de formation des personnes handicapées en Belgique pour l'année 2006.

Figure 11. Belgique - Répartition des dépenses de formation des personnes handicapées en 2006



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, AWIPH, DDGPB, Bruxelles Formation, calculs CERPE

En 2006, 60 % de l'estimation totale des dépenses de formation des personnes handicapées concernent la **Région wallonne**. Ensuite, 37,2 % sont prévues par la **Communauté/Région flamande**. Enfin, le reste se répartit entre la **Cocof** (1,4 %), la **VGC** (0,8 %) et la **Communauté germanophone** (0,6 %).

Sous-section 2.2.4. Formation agricole

Les dépenses de formation agricole en Belgique sont présentées au Tableau 19.

Tableau 19. Dépenses de formation en Belgique – Formation agricole

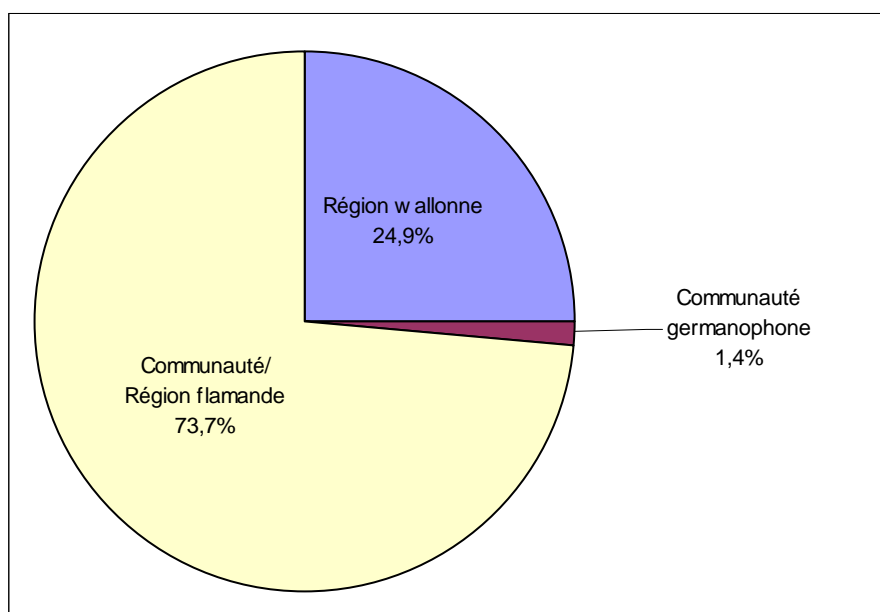
Entité	2001 ajusté (millions d'€)	2002 ajusté (millions d'€)	2003 ajusté (millions d'€)	2004 ajusté (millions d'€)	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Région wallonne	0,9	1,4	1,4	0,9	1,0	1,1	1,1	2,6
Communauté germanophone	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,9
Communauté/Région flamande								
- Hors crédits variables	3,2	3,3	3,3	3,3	3,3	3,1	3,2	-0,2
- <i>Crédits variables</i>	1,5	1,3	1,5	0,7	0,1	0,2	0,2	-28,5
Total Belgique								
- Total hors crédits variables	4,2	4,7	4,8	4,3	4,4	4,2	4,3	0,5
- <i>Total crédits variables</i>	1,5	1,3	1,5	0,7	0,1	0,2	0,2	-28,5

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, calculs CERPE

Les dépenses prévues de formation agricole en Belgique sont globalement stables sur la période 2001-2007 (hors crédits variables).

La Figure 12 illustre la répartition de ces dépenses (hors crédits variables) en 2007.

Figure 12. Belgique - Répartition des dépenses de formation agricole en 2007 (hors crédits variables)



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, calculs CERPE

En 2007, un peu moins de trois quarts (73,7 %) du total des dépenses prévues de formation agricole en Belgique proviennent du budget de la **Communauté/Région flamande**. La **Région wallonne** vient ensuite avec 24,9 % du total, puis la **Communauté germanophone** avec 1,4 %.

Section 2.3. Dépenses hybrides

Deux catégories de dépenses hybrides wallonnes sont présentes dans le reste du pays. Il s'agit des dépenses hybrides du Programme de transition professionnelle (PTP) et des conventions de premier emploi.

Sous-section 2.3.1. Programme de transition professionnelle

Le Tableau 20 présente la synthèse des dépenses prévues pour le PTP en Belgique.

Tableau 20. Dépenses hybrides en Belgique – Programme de transition professionnelle

Entité	2001 ajusté (millions d'€)	2002 ajusté (millions d'€)	2003 ajusté (millions d'€)	2004 ajusté (millions d'€)	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Région wallonne	29,8	24,2	23,7	20,4	19,9	29,8	30,0	0,1
Communauté française								
- Hors crédits variables	3,4	3,4	3,5	3,6	3,5	3,4	3,4	0,2
- <i>Crédits variables</i>	4,2	4,4	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	4,5
Communauté germanophone	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,4
Région de Bruxelles- Capitale	5,1	5,1	5,1	5,1	5,4	5,2	5,2	0,3
Communauté/Région flamande	17,3	25,9	24,0	26,8	24,8	33,0	33,5	11,6
Total Belgique								
- Total hors crédits variables	55,8	58,8	56,5	56,0	53,8	71,6	72,3	4,4
- <i>Total crédits variables</i>	<i>4,2</i>	<i>4,4</i>	<i>5,5</i>	<i>5,5</i>	<i>5,5</i>	<i>5,5</i>	<i>5,5</i>	<i>4,5</i>

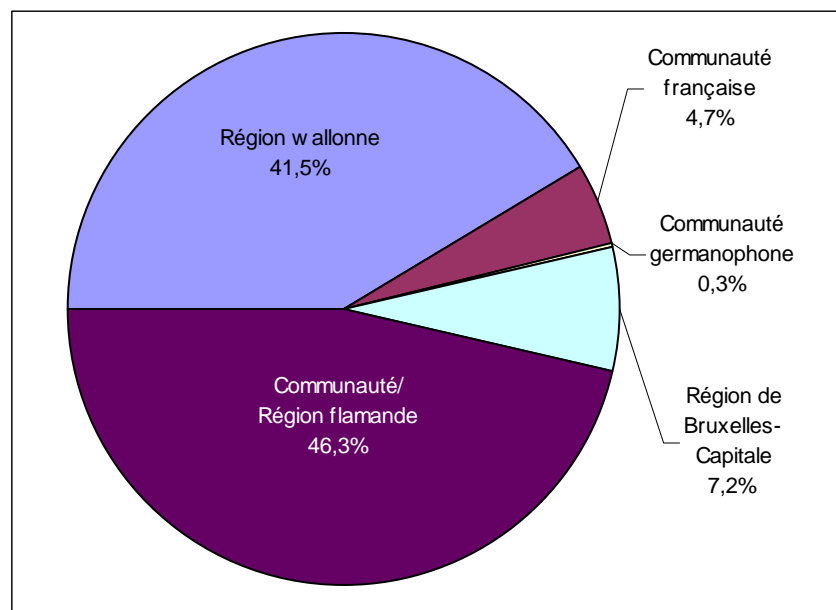
Source : documents budgétaires, cabinet, administration, calculs CERPE

Globalement et hors crédits variables, les dépenses du PTP prévues augmentent de 4,4 % en moyenne par an sur la période étudiée. Ce phénomène est essentiellement dû à la croissance observée en **Communauté/Région flamande** (11,6 % en moyenne par an).

Les dépenses **waltonnes** en la matière diminuent de 2001 à 2005 puis retrouvent leur niveau initial en 2006 et 2007 (environ 30 millions d'€).

La répartition des dépenses belges prévues pour le PTP en 2007 est illustrée à la Figure 13.

Figure 13. Belgique - Répartition des dépenses du Programme de transition professionnelle en 2007 (hors crédits variables)



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, calculs CERPE

Hors crédits variables, les dépenses prévues par les **trois Régions** représentent ensemble 95 % du total alloué au PTP en 2007. Les 5 % restants figurent aux budgets des **Communautés française** (4,7 %) et **germanophone** (0,3 %).

Sous-section 2.3.2. Conventions de premier emploi

Les dépenses prévues pour les conventions de premier emploi en Belgique sont synthétisées au Tableau 21.

Tableau 21. Dépenses hybrides en Belgique – Conventions de premier emploi

Entité	2001 ajusté (millions d'€)	2002 ajusté (millions d'€)	2003 ajusté (millions d'€)	2004 ajusté (millions d'€)	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Région wallonne	8,2	8,2	5,7	5,1	4,5	7,4	7,1	-2,3
Communauté française								
- Crédits variables	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,5	-0,9
Région de Bruxelles- Capitale	1,0	1,0	1,0	1,0	0,4	3,7	4,7	29,5
Communauté/Région flamande	10,0	14,8	19,1	18,8	19,0	18,5	9,8	-0,3
Total entités fédérées								
- Total hors crédits variables	19,1	23,9	25,8	24,9	23,9	29,6	21,6	2,0
- Total crédits variables	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,5	-0,9
Etat fédéral	7,3	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0
Total Belgique								
- Total hors crédits variables	26,4	28,7	25,8	24,9	23,9	29,6	21,6	-3,3
- Total crédits variables	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,5	-0,9

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, AWIPH, calculs CERPE

Globalement, les dépenses prévues pour les conventions de premier emploi diminuent partout sur la période étudiée, sauf en **Région de Bruxelles-Capitale** où elles augmentent sensiblement en 2006 et 2007. Cette hausse a pour conséquence un taux de croissance annuel moyen élevé en RBC sur la période (29,5 %).

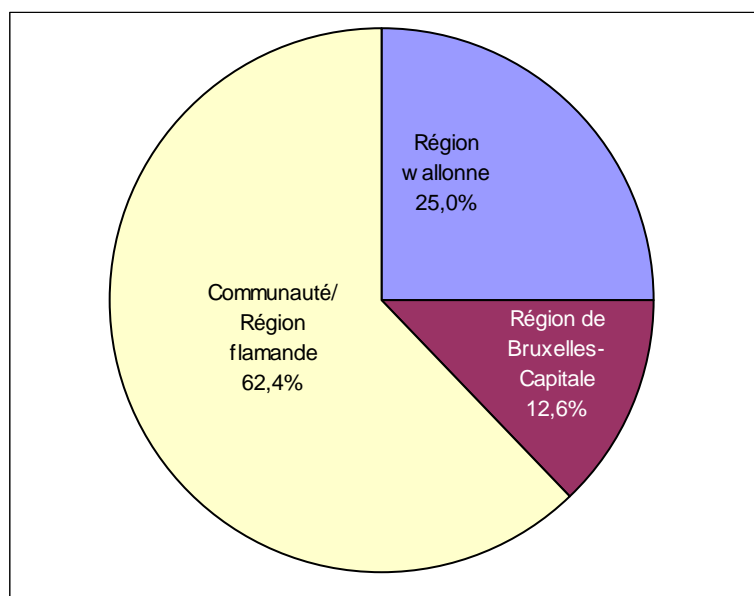
Les estimations relatives à la **Région wallonne** diffèrent de celles présentées au Tableau 8. En effet, tous les montants de dépenses utilisés pour les comparaisons excluent les transferts effectués vers les autres niveaux de pouvoir, afin d'éviter tout double comptage, ces sommes étant finalement comptabilisées dans les dépenses prévues par l'entité bénéficiaire du transfert. Dans le cas de la Région wallonne, les transferts effectués vers la Communauté française se retrouvent donc dans les dépenses prévues par cette dernière.

En **Communauté/Région flamande**, jusqu'en 2006, plus de la moitié des dépenses liées aux conventions de premier emploi étaient regroupées au sein d'une allocation du budget⁸. En 2007, avec la BBB, l'allocation de départ disparaît et ces dépenses sont ajoutées aux dépenses de salaires globales de différents organismes concernés, regroupés par Départements. En 2007, lorsque les documents budgétaires le précisent, nous avons identifié quelques dépenses de conventions de premier emploi issues de l'AB disparue⁹.

A partir de 2003, les crédits sont mis à zéro au budget de l'**Etat fédéral**.

L'estimation n'étant pas complète pour la Communauté/Région flamande en 2007, la Figure 14 illustre la répartition des dépenses de conventions de premier emploi (hors crédits variables) en Belgique pour l'année 2006.

Figure 14. Belgique - Répartition des dépenses de conventions de premier emploi en 2006 (hors crédits variables)



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, AWIPH, calculs CERPE

En 2006, plus de la moitié (62,4 %) des dépenses belges de conventions de premier emploi sont prévues par la **Région flamande** et un quart (25,0 %) par la **Région wallonne**. La part résiduelle, soit 12,6 %, concerne la **Région de Bruxelles-Capitale**.

⁸ AB 11.04. Salaires, indemnités et allocations aux personnes employées dans le cadre des mesures d'emploi, DO 99. Collège du secrétariat général, Programme 1. Moyens financiers interdépartementaux, 9,9 millions d'€ au budget 2006 ajusté, 9,9 millions d'€ au budget 2006 ajusté

⁹ Pour un montant total de 2,2 millions d'€

Chapitre 3. Comparaisons sur base des domaines de dépenses des entités fédérées par territoire

Le *Chapitre 3* comporte, pour les trois domaines étudiés (emploi, formation, hybrides), l'estimation des dépenses des entités fédérées agrégées par territoire régional en chiffres absolus (*Section 3.1*). Cette présentation différente permet de rapporter les résultats obtenus aux populations actives régionales (*Section 3.2*) et aux PIB régionaux (*Section 3.3*) pour une vision relative des choses.

Section 3.1. Dépenses totales par territoire

Sur base d'une clef de répartition proposée par le CERPE¹⁰, **les estimations par entité fédérée** sont utilisées pour obtenir **des estimations par territoire (wallon, bruxellois et flamand)**. Les estimations des dépenses fédérales ne sont pas prises en compte.

Sous-section 3.1.1. Dépenses d'emploi

Le Tableau 22 résume les dépenses d'emploi des entités fédérées, agrégées par territoire.

¹⁰ Pour plus d'informations, voir J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps, « Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2007 des entités fédérées », Cahiers de recherche, Série politique économique, n°18-2007/8, pp 7-9, téléchargeable sur www.fundp.ac.be/cerpe

Tableau 22. Dépenses d'emploi en Belgique – Estimations par territoire

Territoire	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Wallonie				
- Hors crédits variables	633,5	663,6	711,9	6,0
- <i>Crédits variables</i>	38,4	29,1	35,3	-4,1
Bruxelles				
- Hors crédits variables	221,3	248,2	260,6	8,5
- <i>Crédits variables</i>	8,9	6,7	6,8	-13,1
Flandre	759,4	896,8	870,2	7,0
Total entités fédérées				
- Total hors crédits variables	1614,3	1808,5	1842,7	6,8
- <i>Total crédits variables</i>	47,4	35,8	42,1	-5,7

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, DDGPB, calculs CERPE

Hors crédits variables, en 2007, 870,2 millions d'€ sont prévus en **Flandre** en matière d'emploi. La même année, 711,9 millions d'€ sont inscrits aux budgets en **Wallonie** dans la même optique et 260,6 millions d'€ à **Bruxelles**. Au total, les entités fédérées prévoient de dépenser plus d'1,8 milliard d'€ dans des politiques en faveur de l'emploi.

Sur la période 2005-2007 et hors crédits variables, le taux de croissance annuel moyen des dépenses d'emploi est plus important à **Bruxelles** (8,5 %) qu'en **Flandre** (7,0 %) et en **Wallonie** (6,0 %).

Sous-section 3.1.2. Dépenses de formation

Les dépenses de formation prévues par les entités fédérées, classées par territoire, sont présentées au Tableau 23.

Tableau 23. Dépenses de formation en Belgique – Estimations par territoire

Territoire	2001 ajusté (millions d'€)	2002 ajusté (millions d'€)	2003 ajusté (millions d'€)	2004 ajusté (millions d'€)	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Wallonie								
- Hors crédits variables	255,7	269,7	283,6	295,5	324,0	359,1	394,4	7,5
- <i>Crédits variables</i>	4,0	4,0	3,0	3,0	2,8	3,5	3,8	-1,0
Bruxelles								
- Hors crédits variables	68,3	70,7	73,2	77,5	82,2	86,5	89,7	4,6
- <i>Crédits variables</i>	1,0	1,0	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	-1,5
Flandre								
- Hors crédits variables	360,2	372,6	411,4	442,5	447,0	509,2	520,5	6,3
- <i>Crédits variables</i>	1,8	1,9	2,0	1,3	0,5	0,6	0,4	-22,3
Total entités fédérées								
- Total hors crédits variables	684,2	713,0	768,2	815,6	853,2	954,7	1004,7	6,6
- <i>Total crédits variables</i>	<i>6,8</i>	<i>6,9</i>	<i>5,7</i>	<i>5,1</i>	<i>4,0</i>	<i>4,9</i>	<i>5,1</i>	<i>-4,7</i>

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, DDGPB, ETNIC, Bruxelles Formation, calculs CERPE

Hors crédits variables, en 2007, 520,5 millions d'€ sont prévus pour la formation en **Flandre**, 394,4 millions en **Wallonie** et 89,7 millions à **Bruxelles**. L'estimation totale des entités fédérées en 2007 atteint le milliard d'€

Sur la période 2001-2007 et hors crédits variables, le taux de croissance annuel moyen des dépenses de formation est plus élevé en **Wallonie** (7,5 %) qu'en **Flandre** (6,3 %) et à **Bruxelles** (4,6 %).

Sous-section 3.1.3. Dépenses hybrides

Le Tableau 24 présente les dépenses hybrides des entités fédérées par territoire.

Tableau 24. Dépenses hybrides en Belgique – Estimations par territoire

Territoire	2001 ajusté (millions d'€)	2002 ajusté (millions d'€)	2003 ajusté (millions d'€)	2004 ajusté (millions d'€)	2005 ajusté (millions d'€)	2006 ajusté (millions d'€)	2007 initial (millions d'€)	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Wallonie								
- Hors crédits variables	109,9	106,2	104,7	107,1	144,3	169,6	180,8	8,7
- <i>Crédits variables</i>	7,2	7,3	8,2	8,2	8,2	8,2	8,0	1,9
Bruxelles								
- Hors crédits variables	10,5	11,6	12,6	13,7	14,5	19,4	23,0	14,1
- <i>Crédits variables</i>	1,7	1,7	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Flandre	26,7	39,8	42,2	44,6	42,8	50,4	43,2	8,4
Total entités fédérées								
- Total hors crédits variables	147,0	157,6	159,5	165,4	201,5	239,3	247,1	9,0
- <i>Total crédits variables</i>	8,9	9,0	10,1	10,1	10,1	10,1	9,9	1,9

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, AWIPH, calculs CERPE

Hors crédits variables, en 2007, 180,8 millions d'€ sont destinés aux dépenses hybrides en **Wallonie**. 43,2 millions le sont en **Flandre** et 23 millions à **Bruxelles**. L'estimation totale pour les entités fédérées s'élève à 247,1 millions d'€ la même année.

Sur la période 2001-2007 et hors crédits variables, le taux de croissance annuel moyen des dépenses hybrides est plus élevé à **Bruxelles** (14,1 %) qu'en **Wallonie** (8,7 %) et en **Flandre** (8,4 %).

Section 3.2. Dépenses par personne active par territoire

Pour comparer les trois domaines de dépenses par personne active par territoire régional, nous utilisons nos résultats rapportés aux chiffres de population publiés par l'IWEPS¹¹.

Le Tableau 25 présente le nombre de personnes actives par Région. Par population active d'une Région, il faut entendre les personnes âgées de 15 à 64 ans résidant dans cette Région et 1) qui travaillent (dans cette Région ou non) ou 2) sont sans emploi et à la recherche d'un emploi¹².

Tableau 25. Population active par Région en 2004¹³

Territoire	Population active
Région wallonne	1 491 721
Région de Bruxelles-Capitale	419 621
Communauté/Région flamande	2 784 776
Total	4 696 118

Source : IWEPS

Sur base de ces informations, nous pouvons calculer les dépenses d'emploi, de formation et hybrides prévues par les entités fédérées par personne active dans chacune des trois Régions. Les tableaux suivants présentent ces résultats et des figures les illustrent.

Sous-section 3.2.1. Dépenses d'emploi

Les dépenses d'emploi par personne active par territoire sont résumées au Tableau 26.

¹¹ Principaux indicateurs de la population active au 30 juin 2004 (Source : Calculs IWEPS et OSEC sur la base des données de l'ONSSAPL-IGSS-INAMI-CBS-INASTI-ONEM-INS (Recensement, RN, EFT). Les chiffres sont disponibles sur le site Internet de l'IWEPS à l'adresse suivante :

http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/article1.ihtml?ID_SITE=14&ID_CATEGORIE=321&ID_ARTICLE=420&NOM_CATEGORIE=0BAIBB&CAT=1&MODE=MAIN

¹² La note méthodologique de l'IWEPS se trouve à l'adresse suivante :

<http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/fichiers%5Cm%E9thpopact2004.pdf>

¹³ Dernière mise à jour le 27 juin 2006

Tableau 26. Dépenses d'emploi par personne active en Belgique – Estimations par territoire

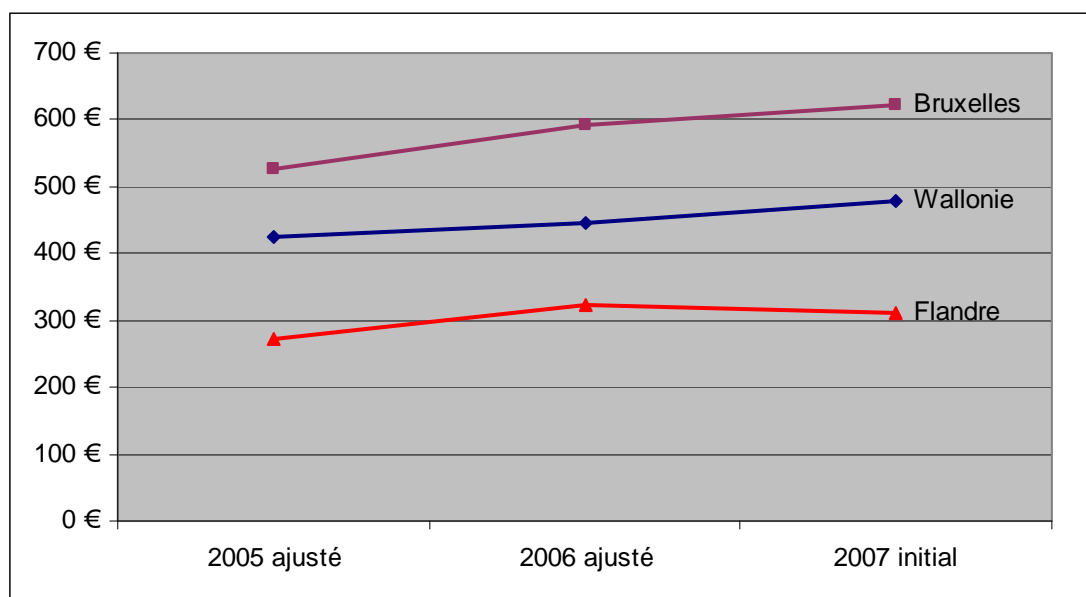
Territoire	2005 ajusté (€par pers. active)	2006 ajusté (€par pers. active)	2007 initial (€par pers. active)
Wallonie			
- Hors crédits variables	424,7	444,8	477,3
- <i>Crédits variables</i>	25,8	19,5	23,7
Bruxelles			
- Hors crédits variables	527,5	591,4	621,0
- <i>Crédits variables</i>	21,3	16,0	16,1
Flandre	272,7	322,0	312,5
Entités fédérées			
- Moyenne hors crédits variables	343,7	385,1	392,4
- <i>Moyenne crédits variables</i>	<i>10,1</i>	<i>7,6</i>	<i>9,0</i>

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, DDGPB, IWEPS, calculs CERPE

La moyenne en 2007 est de 392,4 € par personne active, hors crédits variables. **Bruxelles** est alors la Région où les dépenses d'emploi prévues sont les plus élevées, avec 621 € par actif. La **Wallonie** se classe deuxième avec une estimation de 477,3 €. Enfin, la **Flandre** présente le niveau de dépenses par actif le plus faible (312,5 €).

La Figure 15 illustre l'évolution de ces dépenses par personne active sur la période 2005-2007.

Figure 15. Dépenses d'emploi par personne active en Belgique (hors crédits variables) – Evolution des estimations par territoire



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, DDGPB, IWEPS, calculs CERPE

Les dépenses d'emploi par personne active augmentent à **Bruxelles** et en **Wallonie** entre 2005 et 2007. Les différences de niveau sont marquées entre les trois territoires : à Bruxelles, l'estimation des dépenses d'emploi par personne active est approximativement le double de l'estimation flamande, et l'estimation wallonne se situe à mi-chemin.

La diminution apparente des dépenses en **Flandre** en 2007 résulte de l'application de la Beter Bestuurlijk Beleid.

Sous-section 3.2.2. Dépenses de formation

Le Tableau 27 présente les dépenses de formation par personne active par territoire.

Tableau 27. Dépenses de formation par personne active en Belgique – Estimations par territoire

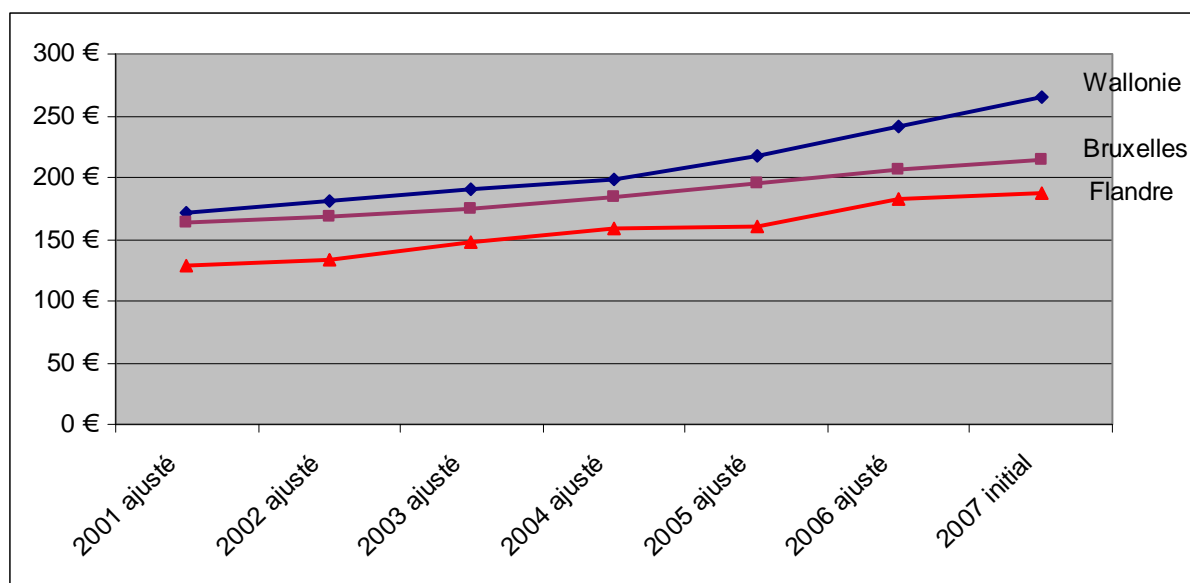
Territoire	2001 ajusté (€par pers. active)	2002 ajusté (€par pers. active)	2003 ajusté (€par pers. active)	2004 ajusté (€par pers. active)	2005 ajusté (€par pers. active)	2006 ajusté (€par pers. active)	2007 initial (€par pers. active)
Wallonie							
- Hors crédits variables	171,4	180,8	190,1	198,1	217,2	240,7	264,4
- <i>Crédits variables</i>	2,7	2,7	2,0	2,0	1,9	2,3	2,6
Bruxelles							
- Hors crédits variables	162,8	168,5	174,5	184,7	195,9	206,1	213,8
- <i>Crédits variables</i>	2,4	2,4	1,8	1,8	1,6	2,0	2,2
Flandre							
- Hors crédits variables	129,3	133,8	147,7	158,9	160,5	182,8	186,9
- <i>Crédits variables</i>	0,6	0,7	0,7	0,5	0,2	0,2	0,1
Entités fédérées							
- Moyenne hors crédits variables	145,7	151,8	163,6	173,7	181,7	203,3	213,9
- <i>Moyenne crédits variables</i>	<i>1,5</i>	<i>1,5</i>	<i>1,2</i>	<i>1,1</i>	<i>0,8</i>	<i>1,0</i>	<i>1,1</i>

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, DDGPB, ETNIC, IWEPS, calculs CERPE

La moyenne en 2007 est de 213,9 €par actif, hors crédits variables. La **Wallonie** se situe alors au-dessus avec 264,4 € **Bruxelles** présente un niveau de dépense par actif égal à la moyenne (213,8 €) et la **Flandre** un niveau inférieur (186,9 €).

La Figure 16 illustre l'évolution des dépenses de formation par personne active.

Figure 16. Dépenses de formation par personne active en Belgique (hors crédits variables) – Evolution des estimations par territoire



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, DDGPB, ETNIC, IWEPS, calculs CERPE

Les dépenses prévues de formation par personne active augmentent annuellement dans chaque territoire. La croissance **wallonne** de ces dernières années est plus élevée qu'à **Bruxelles** et, à première vue, qu'en **Flandre**. Cependant, rappelons que la Beter Bestuurlijk Beleid flamande en 2007 implique une sous-estimation de certaines catégories de dépenses. Le chiffre 2007 est donc à considérer à titre indicatif.

Sous-section 3.2.3. Dépenses hybrides

Le Tableau 28 présente les dépenses hybrides par personne active en Belgique.

Tableau 28. Dépenses hybrides par personne active en Belgique – Estimations par territoire

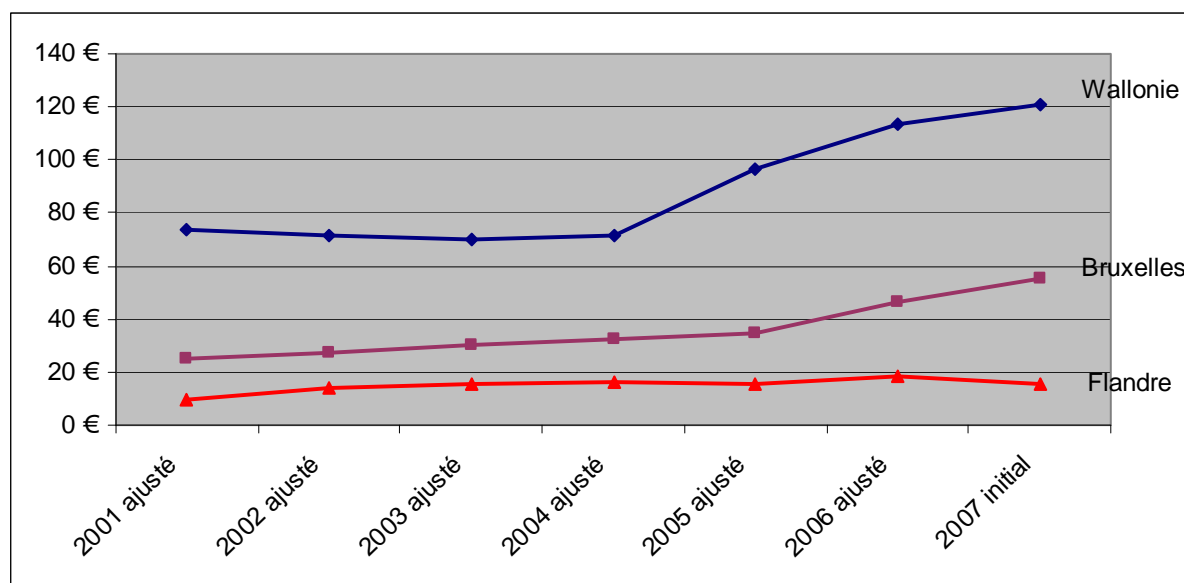
Territoire	2001 ajusté (€par pers. active)	2002 ajusté (€par pers. active)	2003 ajusté (€par pers. active)	2004 ajusté (€par pers. active)	2005 ajusté (€par pers. active)	2006 ajusté (€par pers. active)	2007 initial (€par pers. active)
Wallonie							
- Hors crédits variables	73,7	71,2	70,2	71,8	96,7	113,7	121,2
- Crédits variables	4,8	4,9	5,5	5,5	5,5	5,5	5,4
Bruxelles							
- Hors crédits variables	24,9	27,6	30,0	32,7	34,5	46,2	54,9
- Crédits variables	4,1	4,1	4,6	4,6	4,6	4,6	4,5
Flandre	9,6	14,3	15,2	16,0	15,4	18,1	15,5
Entités fédérées							
- Moyenne hors crédits variables	31,3	33,6	34,0	35,2	42,9	51,0	52,6
- Moyenne crédits variables	1,9	1,9	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, DDGPB, IWEPS, calculs CERPE

La moyenne des dépenses hybrides par actif s'élève à 52,6 € en 2007, hors crédits variables. La même année, les dépenses hybrides prévues en **Wallonie** sont de loin les plus élevées (121,2 € par actif). **Bruxelles** se classe deuxième, avec 54,9 €. La **Flandre** présente le rapport dépenses par actif le plus bas, avec 15,5 €

La Figure 17 illustre l'évolution des dépenses hybrides par personne active en Belgique.

Figure 17. Dépenses hybrides par personne active en Belgique (hors crédits variables) – Evolution des estimations par territoire



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, DDGPB, IWEPS, calculs CERPE

La Figure 17 illustre que les dépenses hybrides prévues par personne active sont nettement plus élevées en **Wallonie** que dans les deux autres Régions. Elles augmentent particulièrement depuis 2004 ; cette croissance est essentiellement due à l'augmentation des dépenses hybrides de la Région wallonne en matière de plan d'accompagnement pour l'emploi et de frais de fonctionnement du FOREM¹⁴.

L'estimation **flamande** pour 2007 diminue par rapport à 2006. Ce phénomène est à considérer avec prudence, étant donné l'application de la *Beter Bestuurljk Beleid*.

Section 3.3. Dépenses en pourcentage du PIB régional par territoire

Une autre manière de comparer les trois domaines de dépenses par territoire consiste à les exprimer en pourcentage du PIB régional. Pour ce faire, nous utilisons les chiffres de PIB régionaux fournis par le CERPE¹⁵ et rassemblés au Tableau 29.

¹⁴ Voir Chapitre 1, Section 1.3

¹⁵ Pour plus d'informations, voir C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M.-E. Mulquin, « Premières expériences de projections macroéconomiques régionales à l'aide d'une démarche « top down » », Série politique économique, n°21-2007/11, téléchargeable sur www.fundp.ac.be/cerpe

Tableau 29. PIB régionaux

Territoire	2005 (millions d'€)	2006 (millions d'€)	2007 (millions d'€)
Wallonie	71 230,6	74 437,5	77 861,6
Bruxelles	57 505,9	60 147,5	63 048,0
Flandre	173 229,2	182 036,7	190 718,8
Total	30 1965,7	316 621,7	331 628,4

Source : calculs CERPE

Sur cette base, nous pouvons calculer les dépenses d'emploi, de formation et hybrides prévues par les entités fédérées en pourcentage du PIB dans chacune des trois Régions. Les tableaux suivants présentent les résultats obtenus.

Sous-section 3.3.1. Dépenses d'emploi

Les dépenses d'emploi en pourcentage du PIB régional sont résumées au Tableau 30.

Tableau 30. Dépenses d'emploi en % du PIB régional en Belgique – Estimations par territoire

Territoire	2005 ajusté (% du PIB régional)	2006 ajusté (% du PIB régional)	2007 initial (% du PIB régional)
Wallonie			
- Hors crédits variables	0,9	0,9	0,9
- <i>Crédits variables</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Bruxelles			
- Hors crédits variables	0,4	0,4	0,4
- <i>Crédits variables</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Flandre	0,4	0,5	0,5
Entités fédérées			
- Moyenne hors crédits variables	0,5	0,6	0,6
- Moyenne crédits variables	0,0	0,0	0,0

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, DDGPB, calculs CERPE

En 2007, la moyenne des dépenses prévues d'emploi s'élève à 0,6 % du PIB régional. Ainsi exprimées, les dépenses prévues par la **Wallonie** sont les plus élevées (0,9 % du PIB régional), suivies par celles de la **Flandre** (0,5 %) et **Bruxelles** (0,4 %).

Sous-section 3.3.2. Dépenses de formation

Le Tableau 31 présente les dépenses de formation, exprimées en pourcentage du PIB, prévues par territoire.

Tableau 31. Dépenses de formation en % du PIB régional en Belgique – Estimations par territoire

Territoire	2005 ajusté (% du PIB régional)	2006 ajusté (% du PIB régional)	2007 initial (% du PIB régional)
Wallonie			
- Hors crédits variables	0,5	0,5	0,5
- <i>Crédits variables</i>	0,0	0,0	0,0
Bruxelles			
- Hors crédits variables	0,1	0,1	0,1
- <i>Crédits variables</i>	0,0	0,0	0,0
Flandre			
- Hors crédits variables	0,3	0,3	0,3
- <i>Crédits variables</i>	0,0	0,0	0,0
Entités fédérées			
- Moyenne hors crédits variables	0,3	0,3	0,3
- <i>Moyenne crédits variables</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, DDGPB, calculs CERPE

En 2007, la moyenne des dépenses de formation estimées se monte à 0,3 % du PIB régional. Cette part est inférieure à celle prévue en **Wallonie** (0,5 %) et supérieure à celle prévue à **Bruxelles** (0,1 %). La **Flandre** se situe au niveau moyen (0,3 %).

Sous-section 3.3.3. Dépenses hybrides

Le Tableau 32 présente les dépenses hybrides prévues par territoire, exprimées en pourcentage du PIB régional. Les chiffres comportent deux rangs derrière la virgule en raison du niveau bas des estimations.

Tableau 32. Dépenses hybrides en % du PIB régional en Belgique – Estimations par territoire

Territoire	2005 ajusté (% du PIB régional)	2006 ajusté (% du PIB régional)	2007 initial (% du PIB régional)
Wallonie			
- Hors crédits variables	0,20	0,23	0,23
- <i>Crédits variables</i>	<i>0,01</i>	<i>0,01</i>	<i>0,01</i>
Bruxelles			
- Hors crédits variables	0,03	0,03	0,04
- <i>Crédits variables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Flandre	0,02	0,03	0,02
Entités fédérées			
- Moyenne hors crédits variables	0,07	0,08	0,07
- <i>Moyenne crédits variables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, DDGPB, calculs CERPE

Les dépenses hybrides représentent en moyenne 0,07 % du PIB régional en 2007. La même année, les dépenses les plus élevées sont prévues en **Wallonie**, avec 0,23 % du PIB régional hors crédits variables. **Bruxelles** vient ensuite avec 0,04 %, puis la **Flandre** avec 0,02 %.

Annexe 1. Complément d'information sur les dépenses fédérales

En plus des dépenses figurant au budget de l'Etat fédéral, certaines allocations à charge de l'ONEM ont trait à de l'emploi et de la formation. Il ne s'agit pas de dépenses finançant des emplois ou des formateurs, mais bien d'allocations versées aux personnes en période d'insertion ou de formation. Ces dépenses n'entrent pas dans le champ de la recherche, bien qu'elles incitent probablement les personnes visées à s'engager dans un processus d'insertion professionnelle et/ou de formation.

Nous citons ici les mesures concernées exposées dans le rapport annuel 2006 de l'ONEM¹⁶ afin de compléter le panorama des dépenses publiques belges d'emploi et de formation professionnelle.

Globalement, environ 34 000 chômeurs indemnisés appartenant au groupe des « travailleurs soutenus par l'ONEM (groupe 2) » ont suivi une formation en 2006 et reçu une allocation de l'ONEM. Ces allocations s'élèvent au total à 273,5 millions d'€ (Rapport annuel 2006 de l'ONEM, page 179). Notons que la plupart des formations sont organisées par les services régionaux de placement, dont nous présentons les dépenses dans les estimations citées dans la présente publication.

Les mesures suivantes concernent des publics particuliers :

- Une allocation mensuelle de formation est versée à certains chômeurs pendant une formation professionnelle individuelle en entreprise (Rapport annuel 2006 de l'ONEM, page 223). En 2006, 2992 personnes en ont bénéficié.
- Un chômeur sans emploi depuis au moins un an a droit à un « complément de formation unique » égal à 247,9 € si la formation professionnelle dure au moins six mois (Rapport annuel 2006 de l'ONEM, page 226). En 2006, 776 personnes sont concernées.
- Une dernière dépense a trait à une mesure hybride d'insertion. Il s'agit de l'allocation de stage octroyée aux demandeurs d'emploi peu qualifiés de moins de 30 ans entamant un stage d'insertion (s'ils ne répondent pas aux conditions d'admissibilité aux allocations d'attente). Le montant alloué est égal à celui de l'allocation d'attente (Rapport annuel 2006 de l'ONEM, page 223). En 2006, 99 personnes sont concernées.

¹⁶ Rapport ONEM disponible à l'adresse suivante :
http://www.onem.fgov.be/Frames/frameset.aspx?Path=D_stat/&Items=4&Language=FR

Annexe 2. Liste des tableaux

Tableau 1. Région wallonne – Evolution des dépenses d’emploi, de formation et hybrides :...	5
Tableau 2 . Comparaisons intra-belges sur base de catégories de dépenses d’emploi.....	6
Tableau 3 . Comparaisons intra-belges sur base de catégories de dépenses de formation.....	7
Tableau 4 . Comparaisons intra-belges sur base de catégories de dépenses hybrides	8
Tableau 5. Dépenses d’emploi, de formation et hybrides par personne active en Belgique –...	9
Tableau 6. Dépenses d’emploi, de formation et hybrides en % du PIB régional en Belgique –	10
Tableau 7. Région wallonne – Evolution des dépenses d’emploi classées par catégorie : synthèse des estimations.....	17
Tableau 8. Région wallonne – Evolution des dépenses de formation classées par catégorie :	19
Tableau 9. Région wallonne – Evolution des dépenses hybrides classées par catégorie : synthèse des estimations.....	21
Tableau 10. Plan Marshall wallon – Allocations reprises dans les estimations	23
Tableau 11. Région wallonne – Evolution des dépenses d’emploi, de formation et hybrides :	24
Tableau 12. Dépenses d’emploi en Belgique – Mise à l’emploi.....	27
Tableau 13. Dépenses d’emploi en Belgique – Personnes handicapées	29
Tableau 14. Dépenses d’emploi en Belgique – Promotion de l’emploi.....	31
Tableau 15. Dépenses d’emploi en Belgique – Primes à l’emploi.....	33
Tableau 16. Dépenses de formation en Belgique – Formation des indépendants.....	35
Tableau 17. Dépenses de formation en Belgique – Formation du personnel de la fonction publique.....	37
Tableau 18. Dépenses de formation en Belgique – Formation des personnes handicapées	39
Tableau 19. Dépenses de formation en Belgique – Formation agricole	41
Tableau 20. Dépenses hybrides en Belgique – Programme de transition professionnelle.....	43
Tableau 21. Dépenses hybrides en Belgique – Conventions de premier emploi	45
Tableau 22. Dépenses d’emploi en Belgique – Estimations par territoire	48
Tableau 23. Dépenses de formation en Belgique – Estimations par territoire	49
Tableau 24. Dépenses hybrides en Belgique – Estimations par territoire.....	50
Tableau 25. Population active par Région en 2004.....	51
Tableau 26. Dépenses d’emploi par personne active en Belgique – Estimations par territoire	52
Tableau 27. Dépenses de formation par personne active en Belgique – Estimations par territoire.....	54
Tableau 28. Dépenses hybrides par personne active en Belgique – Estimations par territoire	56
Tableau 29. PIB régionaux.....	58
Tableau 30. Dépenses d’emploi en % du PIB régional en Belgique – Estimations par territoire	58
Tableau 31. Dépenses de formation en % du PIB régional en Belgique – Estimations par territoire.....	59
Tableau 32. Dépenses hybrides en % du PIB régional en Belgique – Estimations par territoire	60

Annexe 3. Liste des figures

Figure 1 . Région wallonne - Dépenses d'emploi classées par catégorie (hors crédits variables) :.....	18
Figure 2 . Région wallonne - Dépenses de formation classées par catégorie : parts relatives en 2007.....	20
Figure 3. Région wallonne - Dépenses hybrides classées par catégorie : parts relatives en 2007.....	22
Figure 4. Région wallonne - Evolution des dépenses d'emploi, de formation et hybrides :....	24
Figure 5. Belgique - Répartition des dépenses de mise à l'emploi en 2007 (hors crédits variables).....	28
Figure 6. Belgique - Répartition des dépenses d'emploi en faveur des personnes handicapées en 2006.....	30
Figure 7. Belgique - Répartition des dépenses de promotion de l'emploi en 2007 (hors crédits variables).....	32
Figure 8. Belgique - Répartition des dépenses de primes à l'emploi en 2007.....	33
Figure 9. Belgique - Répartition des dépenses de formation des indépendants en 2007.....	36
Figure 10. Belgique - Répartition des dépenses de formation du personnel de la fonction publique en 2006.....	38
Figure 11. Belgique - Répartition des dépenses de formation des personnes handicapées en 2006.....	40
Figure 12. Belgique - Répartition des dépenses de formation agricole en 2007 (hors crédits variables).....	42
Figure 13. Belgique - Répartition des dépenses du Programme de transition professionnelle en 2007.....	44
Figure 14. Belgique - Répartition des dépenses de conventions de premier emploi en 2006..	46
Figure 15. Dépenses d'emploi par personne active en Belgique (hors crédits variables) –.....	53
Figure 16. Dépenses de formation par personne active en Belgique (hors crédits variables) –.....	55
Figure 17. Dépenses hybrides par personne active en Belgique (hors crédits variables) –.....	57

Cahiers de recherche

Série Politique Economique

2006

N°1 – 2006/1

N. Eyckmans, O. Meunier et M. Mignolet, La déduction des intérêts notionnels et son impact sur le coût du capital.

N°2 – 2006/2

R. Deschamps, Enseignement francophone : Qu'avons-nous fait du refinancement?

N°3 – 2006/3

J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2006 à 2016.

N°4 – 2006/4

C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2006 à 2016.

N°5 – 2006/5

C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016.

N°6 – 2006/6

V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2006 à 2016.

N°7 – 2006/7

R. Deschamps, Le fédéralisme belge a-t-il de l'avenir.

N°8 – 2006/8

O. Meunier, M. Mignolet et M-E Mulquin, Les transferts interrégionaux en Belgique : discussion du « Manifeste pour une Flandre indépendante ».

N°9 – 2006/9

J. Dubois et R. Deschamps, Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets 2006 des entités fédérées.

N°10 – 2006/10

C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Dépenses privées et publiques de recherche et développement : diagnostic et perspectives en vue de l'objectif de Barcelone.

2007

N°11 – 2007/1

O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Les transferts interrégionaux en Belgique : une approche historique.

N°12 – 2007/2

O. Meunier et M. Mignolet, Mobilité des bases taxables à l'impôt des sociétés.

N°13 – 2007/3

N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Croissance du secteur industriel entre 1995 et 2004 : une comparaison Wallonie – Flandre.

N°14 – 2007/4

J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2007 à 2017.

N°15 – 2007/5

C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2007 à 2017.

N°16 – 2007/6

V. Schmitz, C. Janssens, J. Dubois et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2007 à 2017.

N°17 – 2007/7

C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2007 à 2017.

N°18 – 2007/8

J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps, Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2007 des Entités fédérées.

N°19 – 2007/9

O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Les transferts interrégionaux en Belgique. Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie - Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B. Bayenet, H. Capron et P. Liégeois (De Boeck Université, 2007).

N°20 – 2007/10

R. Deschamps, Fédéralisme ou scission du pays ; l'enjeu des finances publiques régionales.

Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie - Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B. Bayenet, H. Capron et P. Liégeois (De Boeck Université, 2007).

N°21 – 2007/11

C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Premières expériences de projections macroéconomiques régionales à l'aide d'une démarche « top-down ».

2008

N°22 – 2008/1

C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Financement des Régions, clé IPP et démographie.

N°23 – 2008/2

A. Joksin, N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Salaires et coût du travail : constat émergent des données sectorielles régionales.

N°24 – 2008/3

M. Lannoy, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Dépenses régionales de R&D : diagnostic et perspectives en vue de l' « objectif de Barcelone ».

N°25 – 2008/4

S. Collet, G. Weickmans et R. Deschamps, Les politiques d'emploi et de formation en Belgique : estimation du coût des politiques wallonnes et comparaisons interrégionales et intercommunautaires.

N°26 – 2008/5

N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Les Revenus Régionaux Bruts (RRB) en Belgique : un exercice d'évaluation sur la période 1995 à 2004.